



DELIBERATION N° 23/172 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPROUVANT LE NOUVEAU SCHÉMA TERRITORIAL D'ABATTAGE DE LA CORSE

CHÌ APPROVA U NOVU SCHEMA TERRITURIALE DI TUMBERA DI A CORSICA

SEANCE DU 20 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt décembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 7 décembre 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean BIANCUCCI à Mme Muriel FAGNI
M. Didier BICCHIERAY à M. Jean-Michel SAVELLI
M. Jean-Marc BORRI à Mme Françoise CAMPANA
Mme Vanina BORROMEI à Mme Vanina LE BOMIN
Mme Marie-Claude BRANCA à Mme Véronique PIETRI
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI à M. Pierre GUIDONI
Mme Anna Maria COLOMBANI à M. Petru Antone FILIPPI
M. Ghjuvan'Santu LE MAO à Mme Vannina CHIARELLI-LUZI
M. Don Joseph LUCCIONI à Mme Sandra MARCHETTI
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à M. Jean-Martin MONDOLONI
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à M. Hyacinthe VANNI
M. Antoine POLI à M. Saveriu LUCIANI
M. Jean-Louis SEATELLI à M. Georges MELA
Mme Julia TIBERI à M. Pierre POLI

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paula MOSCA, Chantal PEDINIELLI, Paul QUASTANA

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,
- VU** la délibération n° 08/171 AC de l'Assemblée de Corse du 30 octobre 2008 portant adoption du schéma régional de l'abattage en Corse,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- VU** l'avis n° 2023-53 du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse en date du 18 décembre 2023,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

CONSIDERANT la nécessité d'adopter un nouveau schéma territorial de l'abattage en Corse pour actualiser la stratégie de développement de l'abattage en Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (58) : Mmes et MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTISTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone

FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

ADOPTÉ le Schéma territorial de l'abattage en Corse, tel qu'annexé à la présente délibération, et le soumet à l'approbation de M. le Préfet de Corse.

ARTICLE 2 :

APPROUVE la constitution d'un comité de pilotage (ou comité de gouvernance) tel que défini dans le schéma territorial de l'abattage en Corse chargé de la gouvernance dynamique et de l'évaluation de la mise en œuvre du schéma territorial.

ARTICLE 3 :

DONNE MANDAT au Président du Conseil exécutif de Corse de constituer, coordonner et présider ce comité de pilotage.

ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 20 décembre 2023

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ASSEMBLEE DE CORSE

7 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023

REUNION DES 20 ET 21 DÉCEMBRE 2023

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

APPROVU DI U NOVU SCHEMA TERRITURIALE DI
TUMBERA DI A CORSICA

ADOPTION DU NOUVEAU SCHÉMA TERRITORIAL
D'ABATTAGE DE LA CORSE

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport a pour objet l'adoption du nouveau schéma territorial d'abattage de la Corse.

I- Le contexte général

1/ Organisation actuelle de l'abattage en Corse :

La loi de janvier 2002 donne compétence à la **Collectivité de Corse** pour définir les grandes orientations agricoles dans le cadre du PADDUC, en particulier pour les filières d'élevage.

Dès 2002, l'Assemblée de Corse considère que l'abattage des animaux destinés à la consommation constitue une activité essentielle du secteur agro-alimentaire, garantissant la sécurité sanitaire, et un débouché commercial privilégié du secteur de l'élevage sur le territoire Corse.

Ainsi, la création des abattoirs publics en Corse répond d'une part, à la volonté de lutter contre l'abattage clandestin, et d'autre part, au besoin de structurer la filière d'élevage dans les territoires concernés.

Le **Syndicat Mixte de l'Abattage en Corse (SMAC)** est un acteur inter filières incontournable de l'agriculture corse. Il a été constitué par arrêté de M. le Préfet de Corse, en date du 3 juillet 2003, en application des articles L. 5721 et suivants du Code général des collectivités territoriales, et a permis la gestion centralisée des cinq abattoirs publics de l'île.

Cette structure unique de gestion, associant la Collectivité de Corse, les communes de Cuttuli, Bastelica, Sartè et Porti Vechju, a pour mission :

- ✓ De développer, d'organiser et de promouvoir l'abattage en Corse sans préjudice des actions qui peuvent être conduites par ses membres,
- ✓ L'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements d'abattoirs, en lieu et place de ses membres.

Le Syndicat Mixte de l'Abattage en Corse a en charge pour le compte des collectivités propriétaires les équipements suivants :

- Abattoir de Cuzzà
- Abattoir de Cuttuli
- Abattoir de Bastelica
- Abattoir de Ponte à a Leccia
- Abattoir de Sartè (fermé)

- Abattoir de Porti Vechju

La gestion de ces abattoirs par le SMAC est réalisée en régie pour les abattoirs de Ponte à a Leccia et Porti Vechju et par délégation de service public pour Cuttuli, Bastelica, et Cuzzà.

Il existe un abattoir privé en Corse se situant à A Serra di Ferru et géré par Jacques Abbatucci.

Un **schéma régional de l'abattage en Corse** a été adopté par délibération n° 08/171 AC de l'Assemblée de Corse du 9 octobre 2008. L'objectif était de doter les filières animales d'outils d'abattage répartis sur l'ensemble du territoire et correspondant aux besoins.

Ce schéma a permis :

- D'organiser la filière de l'abattage en Corse autour du SMAC,
- Une gestion intégrée de l'ensemble des sites d'abattage,
- La compensation d'une exploitation sous contrainte économique par la mise en place d'un soutien au tarif unique,
- Une modernisation de ses établissements en matière d'équipements en bénéficiant notamment des financements de l'Etat au titre du Programme Exceptionnel d'Investissement.

2/ Nécessité d'actualiser la stratégie de développement de l'abattage en Corse

Les filières animales sont sujettes à de nombreuses mutations qui impactent leurs besoins en abattage et les contraignent.

Eu égard aux évolutions qui se profilent, à savoir :

- Les évolutions réglementaires induites par la Politique Agricole Commune et particulièrement celles en lien avec le taux de chargement calculé sur les animaux abattus,
- L'adaptation des pratiques d'abattage aux attentes sociétales, notamment bien-être animal, pratiques environnementales, régimes alimentaires « raisonnés »,
- Le renforcement des obligations en matière de sécurité sanitaire et de qualité en lien avec les signes officiels de qualité obtenus (AOP charcuterie) et en cours (IGP agneau et cabri Corse),
- La nécessaire diminution de la dépendance alimentaire.

La Collectivité de Corse souhaite l'adoption d'un nouveau Schéma Territorial de l'abattage en Corse.

Aussi, treize ans après le premier schéma et compte tenu des investissements réalisés, il est nécessaire d'actualiser la stratégie de développement de l'abattage pour les prochaines années, à partir d'un bilan des actions engagées, d'un nouvel état des lieux de l'existant et d'une évaluation des besoins par filière de production.

L'actualisation de ce schéma doit permettre à la Collectivité de Corse de fonder son

action sur :

- ✓ Une connaissance actualisée et approfondie de l'activité d'abattage publique et privée en Corse,
- ✓ Une définition des meilleures solutions stratégiques à apporter pour être en adéquation avec les spécificités du territoire, les besoins des usagers et des consommateurs, les normes sanitaires et le respect de l'environnement. Cette adéquation doit favoriser l'émergence d'un réseau structuré des abattoirs, adapté aux besoins de la production et de la consommation, avec une répartition géographique adéquate des outils en fonction des besoins afin d'optimiser leur taux d'utilisation et d'améliorer leur compétitivité.

Le nouveau Schéma Territorial d'Abattage apparaît donc comme un préalable pour définir les projets de développement ou d'optimisation des actuelles structures d'abattage ainsi que des éventuels projets structurant l'environnement du secteur de la viande (construction de structures nouvelles, déchets carnés, 5^{ème} Quartier, allotement, transport...). Il est aussi une des conditions nécessaires afin de solliciter des financements de l'Etat, notamment au titre du Plan de Transformation et d'Investissement pour la Corse (PTIC).

Ce schéma doit également permettre de répondre au rôle que le SMAC doit jouer dans l'organisation de l'abattage en Corse, ainsi qu'aux problématiques de son financement et de ses statuts. En effet, le fonctionnement et le périmètre d'action du SMAC ont été profondément modifiés depuis sa création.

II- La démarche du nouveau Schéma Territorial d'Abattage pour la Corse

La conception du nouveau schéma territorial d'abattage pour la Corse s'appuie sur un principe de concertation avec tous les acteurs de la filière animale.

1/ Le déroulement de l'étude

La Collectivité de Corse a confié dans le cadre d'une procédure de commande publique à un prestataire expert dans le conseil, l'étude et la prospective des systèmes alimentaires et spécialiste des projets de transformation, la réalisation de ce Schéma Territorial d'Abattage.

Afin d'être le plus complet possible, le cahier des charges du marché public élaboré par la Collectivité a fait l'objet d'une validation par les services de la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt de Corse (DRAAF), de l'Office du Développement Agricole et Rural de Corse (ODARC) et du SMAC.

La mission a été réalisée en 4 phases :

- **Phase 1** : Réalisation d'un état des lieux de l'existant, comportant notamment un bilan des actions menées dans le cadre du précédent schéma.
- **Phase 2** : Identification et mise en perspective des besoins de la filière viande
- **Phase 3** : Définition de la stratégie à mettre en place au vu de l'émergence des besoins de la filière (enjeux, objectifs, grandes orientations), et construction du plan d'actions
- **Phase 4** : Finalisation du schéma.

La conduite de cette étude a été fondée sur une gouvernance efficace mettant en valeur la participation de l'ensemble des parties prenantes et l'implication des acteurs locaux.

Aussi, un Comité de Pilotage, constitué de la Collectivité de Corse, des services de l'Etat concernés, de l'Office du Développement Agricole et Rural de Corse et de la Chambre Régionale d'Agriculture, a été créé dès le lancement de l'étude. Véritable instance de concertation, d'orientation et de validation, le COPIL s'est réuni à l'issue de chaque phase.

Un Comité Technique a également été mis en place pour élaborer une stratégie optimale et partagée avec les acteurs et expert de la filière sur le territoire.

Enfin, de nombreux entretiens avec les professionnels du secteur en amont et en aval de la filière ont été réalisés tout au long de l'étude de même qu'une enquête en ligne à destination des usagers des abattoirs.

2/ Les axes stratégiques du nouveau Schéma Territorial d'Abattage :

Le nouveau schéma territorial d'abattage de la Corse est un outil de développement et d'aménagement des territoires optimisant le service public d'abattage au plus près des usagers. Il est à appréhender par rapport au contexte continental où la fermeture de capacités d'abattage est envisagée dans de nombreuses régions.

Les travaux de diagnostic de l'existant, d'identification et de mise en perspective des besoins de la filière viande, de concertation et de synthèse ont permis de définir les six axes stratégiques du nouveau schéma d'abattage et les objectifs à atteindre :

➤ Axe 1 : Gestion de la répartition des abattages des porcins :

- Permettre l'abattage de l'ensemble des porcs produits sur le territoire dans les abattoirs corses.
- Optimiser les abattages en période de pointe.
- Anticiper les besoins d'abattage en porcelets et en porcs pour viande fraîche.

➤ Axe 2 : Création de capacités d'abattage en ovins caprins :

- Avoir sur le territoire une capacité d'abattage spécifique aux petits ruminants, en accord avec la demande des éleveurs et les besoins de cette filière.
- Permettre une valorisation des agneaux de lait, des cabris et des animaux de réforme via la découpe et la surgélation.
- Répondre aux attentes sociétales et anticiper les réglementations visant à limiter le transport des animaux non sevrés.

➤ Axe 3 : Opportunité d'ouvrir un outil de découpe en prestation de service annexé à un abattoir :

- Donner accès aux éleveurs à un service de découpe en prestation de service afin de leur permettre l'accès à la vente directe et donc d'augmenter leurs revenus.

- Permettre aux bouchers de développer une activité de viande locale en réponse à la demande touristique.
- **Axe 4 : Valorisation des sous-produits d'abattage :**
- Réduire le coût pour la collectivité, pour les abattoirs.
 - Améliorer l'emprunte carbone des abattages en réduisant les transports.
- **Axe 5 : Amélioration continue de la qualité et de l'efficacité des abattages :**
- Former et fidéliser le personnel.
 - Disposer d'équipement d'abattage adapté.
- **Axe 6 : Mise en place d'une gouvernance dynamique du schéma d'abattage :**
- Mettre en place l'organisation (statuts, financements, etc.) optimale pour la mise en œuvre du schéma.
 - Suivre la mise en œuvre du schéma d'abattage et son adaptation aux évolutions du contexte réglementaire et économique.
 - Informer pour impliquer l'ensemble des parties prenantes des filières d'élevage et rendre visible les coûts supportés par la CdC.

Ces 6 axes stratégiques ont été déclinés en fiches actions. Ces dernières, annexées au présent schéma, permettent une exhaustivité des voies d'optimisation possibles.

Il s'agit de présenter les orientations que peuvent se donner la Collectivité et ses partenaires pour apprécier et accompagner l'évolution des outils, tant en termes de structuration de filière, d'optimisation de la répartition des tonnages abattus, de spécialisation, qu'en terme d'implantation géographique et de maillage du territoire.

A ce titre, les actions prioritaires à mettre en place sont les suivantes :

- Renforcer le contingentement ;
- Amélioration de la chaîne d'abattage petits ruminants de Cuttuli ;
- Mise en œuvre du pôle petits ruminants ;
- Mise en œuvre d'une solution d'abattage à Portivechju ;
- Valorisation des sous-produits d'abattage ;
- Mise en place de formations qualifiantes ;
- Mise en œuvre du plan d'investissement abattoirs ;
- Mise en place d'une gouvernance adaptée et dynamique du schéma d'abattage.

3/ La gouvernance du schéma d'abattage :

Le nouveau schéma d'abattage doit permettre de mettre en convergence politique agricole, filières animales et outils dans le cadre d'une gouvernance dynamique et prospective.

Un comité de pilotage (ou comité de gouvernance) est créé pour assurer le pilotage du schéma territorial et également l'évaluation de la mise en œuvre du schéma, pour informer et impliquer l'ensemble des parties prenantes des filières d'élevage.

L'évaluation de la politique publique d'abattage est un apport essentiel du nouveau schéma territorial de Corse. Elle va permettre une adaptation efficace des actions aux besoins de l'ensemble des acteurs et de l'évolution des cheptels ainsi qu'une utilisation efficace des fonds publics.

Ce comité de pilotage sera composé de l'ODARC, de la Chambre territoriale d'agriculture, de l'Etat et la Collectivité de Corse qui en assurera la coordination et la présidence.

Le présent schéma est donc amené à être actualisé régulièrement au vu de l'évolution du contexte économique et réglementaire et des avancées en matière de structuration des outils d'abattage.

La mise en œuvre du schéma assurée en grande partie par le SMAC nécessite d'adapter les statuts du syndicat afin de lui permettre d'assumer ses nouvelles missions complémentaires. Le schéma territorial prévoit dès à présent un travail de préfiguration portant sur la création d'un établissement public industriel et commercial rattaché à la Collectivité de Corse.

En conséquence, il vous est proposé :

- D'adopter le schéma territorial d'abattage de la Corse,
- D'approuver la constitution d'un comité de pilotage (ou comité de gouvernance) tel que défini dans le schéma territorial de l'abattage en Corse chargé de la gouvernance dynamique et de l'évaluation de la mise en œuvre du schéma territorial,
- De donner mandat au Président du Conseil Exécutif de Corse de constituer, coordonner et présider ce comité de pilotage.



Schéma territorial d'abattage 2023

Soliance
Alimentaire

Table des matières

Le contexte général.....	3
1. Organisation actuelle de l'abattage en Corse :	3
2. Nécessité d'actualiser la stratégie de développement de l'abattage en Corse.....	4
3. La démarche du nouveau Schéma Territorial d'Abattage pour la Corse.....	5
1/ L'abattage et ses structures à ce jour.....	6
1. L'activité d'abattage en Corse.....	6
a) Caractéristiques générales.....	6
b) L'évolution des volumes abattus	7
c) La couverture territoriale des abattoirs.....	8
d) Les spécificités de l'abattage en Corse	9
2. Caractéristiques et performance des abattoirs	13
a) Abattoir de Ponte à a Leccia	13
b) Abattoir de Cuttuli	15
c) Abattoir de Portivechju	16
d) Abattoir de Bastelica.....	17
e) Abattoir de Cuzzà.....	18
d) Les performances économiques des abattoirs.....	19
2/ Les filières d'élevage, leurs évolutions et leurs besoins.....	21
1. Chiffres clés des filières d'élevage Corse	21
2. Une filière bovine en perte de vitesse	22
3. Une filière porcine dynamique	22
4. Les filières ovines et caprines fragilisées	23
3/ Bilan du précédent schéma d'abattage.....	24
1. Les réalisations, succès et faits marquants du SMAC de 2008 à nos jours.....	24
2. La satisfaction des usagers.....	26
3. Le soutien financier du schéma par la collectivité.....	27
Soutien à l'exploitation	27
Soutien à l'investissement	28
4/ Synthèse et enjeux pour le nouveau schéma d'abattage	28
5/ Les six axes stratégiques.....	30
6/ Le plan d'actions.....	31
1. En synthèse	31
2. Les 12 actions du plan.....	33
Annexe – grille tarifaire des prestations obligatoires.....	51

Le contexte général

1. Organisation actuelle de l'abattage en Corse :

La loi de janvier 2002 donne compétence à la **Collectivité de Corse** pour définir les grandes orientations agricoles dans le cadre du PADDUC, en particulier pour les filières d'élevage.

Dès 2002, l'Assemblée de Corse considère que l'abattage des animaux destinés à la consommation constitue une activité essentielle du secteur agro-alimentaire, garantissant la sécurité sanitaire, et un débouché commercial privilégié du secteur de l'élevage sur le territoire Corse.

Ainsi, la création des abattoirs publics en Corse répond d'une part, à la volonté de lutter contre l'abattage clandestin, et d'autre part, au besoin de structurer la filière d'élevage dans les territoires concernés.

Le **Syndicat Mixte de l'Abattage en Corse (SMAC)** est un acteur inter filières incontournable de l'agriculture corse. Il a été constitué par arrêté de Monsieur le Préfet de Corse, en date du 3 Juillet 2003, en application des articles L 5721 et suivants du Code Général de Collectivités Territoriales, et a permis la gestion centralisée des cinq abattoirs publics de l'île.

Cette structure unique de gestion, associant la Collectivité de Corse, les communes de Cuttuli, Bastelica, Sartène et Portivechju, a pour mission :

- ✓ de développer, d'organiser et de promouvoir l'abattage en Corse sans préjudice des actions qui peuvent être conduites par ses membres,
- ✓ l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements d'abattoirs, en lieu et place de ses membres.

Le Syndicat Mixte de l'Abattage en Corse a en charge pour le compte des collectivités propriétaires les équipements suivants :

- Abattoir de Cuzzà
- Abattoir de Cuttuli
- Abattoir de Bastelica
- Abattoir de Ponte à a Leccia
- Abattoir de Sartène (fermé)
- Abattoir de Portivechju

La gestion de ces abattoirs par le SMAC est réalisée en régie pour les abattoirs de Ponte à a Leccia et Portivechju et par délégation de service public pour Cuttuli, Bastelica, et Cuzzà.

Il existe un abattoir privé en Corse se situant à Serra di Ferru et géré par Jacques Abbatucci.

Un **schéma régional de l'abattage en Corse** a été adopté par délibération n°08/171 AC de l'Assemblée de Corse du 9 octobre 2008. L'objectif était de doter les filières animales d'outils d'abattage répartis sur l'ensemble du territoire et correspondant aux besoins.

Ce schéma a permis :

- d'organiser la filière de l'abattage en Corse autour du SMAC,
- une gestion intégrée de l'ensemble des sites d'abattage,
- la compensation d'une exploitation sous contrainte économique par la mise en place d'un soutien au tarif unique,

- une modernisation de ses établissements en matière d'équipements en bénéficiant notamment des financements de l'Etat au titre du Programme Exceptionnel d'Investissement.

2. Nécessité d'actualiser la stratégie de développement de l'abattage en Corse

Les filières animales sont sujettes à de nombreuses mutations qui impactent leurs besoins en abattage et les contraignent.

Eu égard aux évolutions qui se profilent, à savoir :

- les évolutions réglementaires induites par la Politique Agricole Commune et particulièrement celles en lien avec le taux de chargement calculé sur les animaux abattus,
- l'adaptation des pratiques d'abattage aux attentes sociétales, notamment bien-être animal, pratiques environnementales, régimes alimentaires « raisonnés »,
- le renforcement des obligations en matière de sécurité sanitaire et de qualité en lien avec les signes officiels de qualité obtenus (AOP charcuterie) et en cours (IGP agneau et cabri Corse),
- la nécessaire diminution de la dépendance alimentaire.

La Collectivité de Corse souhaite l'adoption d'un nouveau Schéma Territorial de l'abattage en Corse.

Aussi, treize ans après le premier schéma et compte tenu des investissements réalisés, il est nécessaire d'actualiser la stratégie de développement de l'abattage pour les prochaines années, à partir d'un bilan des actions engagées, d'un nouvel état des lieux de l'existant et d'une évaluation des besoins par filière de production.

L'actualisation de ce schéma doit permettre à la Collectivité de Corse de fonder son action sur :

- ✓ Une connaissance actualisée et approfondie de l'activité d'abattage publique et privée en Corse,
- ✓ Une définition des meilleures solutions stratégiques à apporter pour être en adéquation avec les spécificités du territoire, les besoins des usagers et des consommateurs, les normes sanitaires et le respect de l'environnement. Cette adéquation doit favoriser l'émergence d'un réseau structuré des abattoirs, adapté aux besoins de la production et de la consommation, avec une répartition géographique adéquate des outils en fonction des besoins afin d'optimiser leur taux d'utilisation et d'améliorer leur compétitivité.

Le nouveau Schéma Territorial d'Abattage apparaît donc comme un préalable pour définir les projets de développement ou d'optimisation des actuelles structures d'abattage ainsi que des éventuels projets structurant l'environnement du secteur de la viande (construction de structures nouvelles, déchets carnés, 5^{ème} Quartier, allotement, transport...). Il est aussi une des conditions nécessaires afin de solliciter des financements de l'Etat, notamment au titre du Plan de Transformation et d'Investissement pour la Corse (PTIC).

Ce schéma doit également permettre de répondre au rôle que le SMAC doit jouer dans l'organisation de l'abattage en Corse, ainsi qu'aux problématiques de son financement et de ses statuts. En effet, le fonctionnement et le périmètre d'action du SMAC ont été profondément modifiés depuis sa création.

3. La démarche du nouveau Schéma Territorial d'Abattage pour la Corse

La Collectivité de Corse a confié dans le cadre d'une procédure de commande publique à Soliance Alimentaire, prestataire expert dans le conseil, l'étude et la prospective des systèmes alimentaires et spécialiste des projets de transformation, la réalisation de ce Schéma Territorial d'Abattage.

Afin d'être le plus complet possible, le cahier des charges du marché public élaboré par la Collectivité a fait l'objet d'une validation par les services de la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt de Corse (DRAAF), de l'Office du Développement Agricole et Rural de Corse (ODARC) et du SMAC.

La mission a été réalisée en 4 phases :

- **Phase 1** : Réalisation d'un état des lieux de l'existant, comportant notamment un bilan des actions menées dans le cadre du précédent schéma.
- **Phase 2** : Identification et mise en perspective des besoins de la filière viande
- **Phase 3** : Définition de la stratégie à mettre en place au vu de l'émergence des besoins de la filière (enjeux, objectifs, grandes orientations), et construction du plan d'actions
- **Phase 4** : Finalisation du schéma.

La conduite de cette étude a été fondée sur une gouvernance efficace mettant en valeur la participation de l'ensemble des parties prenantes et l'implication des acteurs locaux.

Aussi, un Comité de Pilotage, constitué de la Collectivité de Corse, des services de l'Etat concernés, de l'Office du Développement Agricole et Rural de Corse et de la Chambre Régionale d'Agriculture, a été créé dès le lancement de l'étude. Véritable instance de concertation, d'orientation et de validation, le COPIL s'est réuni à l'issue de chaque phase.

Un Comité Technique a également été mis en place pour élaborer une stratégie optimale et partagée avec les acteurs et expert de la filière sur le territoire.

Enfin, de nombreux entretiens avec les professionnels du secteur en amont et en aval de la filière ont été réalisés tout au long de l'étude de même qu'une enquête en ligne à destination des usagers des abattoirs.

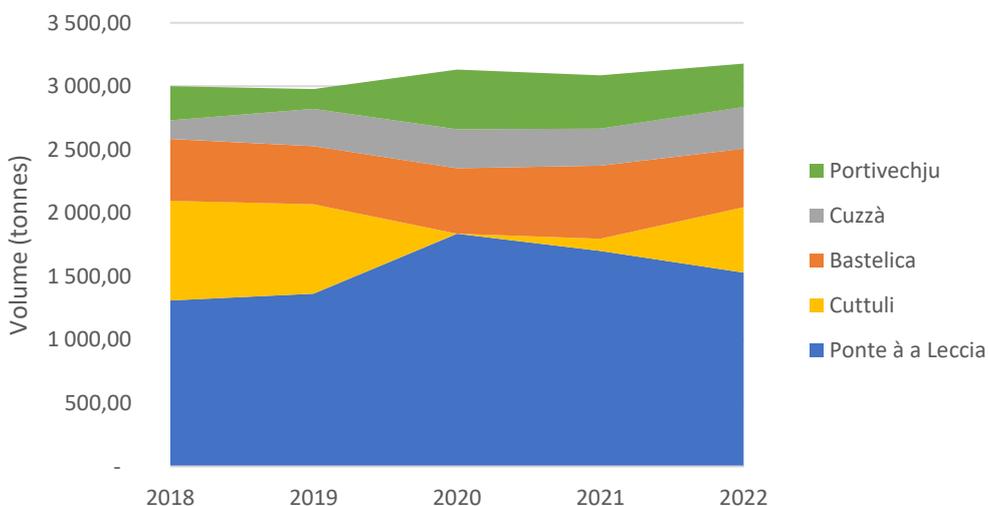
1/ L'abattage et ses structures à ce jour

1. L'activité d'abattage en Corse

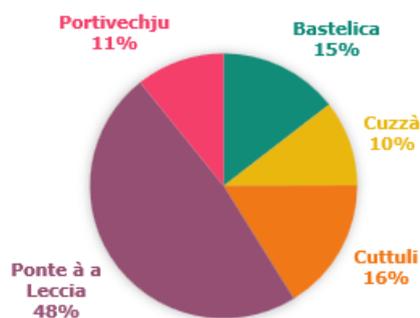
a) Caractéristiques générales

Le territoire Corse est doté de 6 abattoirs dont 3 abattoirs prestataires de services permanents, Ponte à a Leccia et Cuttuli qui sont des abattoirs multi espèces et Portivechju qui traite des bovins, ovins et porcelets. On recense également 2 abattoirs prestataires de services saisonniers spécialisés en porcs, Cuzzà et Bastelica. Enfin, le territoire est doté d'un abattoir privé ne traitant que des bovins : Serra di Ferru (non traité dans le présent diagnostic).

En 2022, un peu moins de 3200 tonnes ont été abattues sur le territoire Corse, dont la moitié a été traitée par Ponte à a Leccia. Les volumes traités sur l'île restent relativement stables entre 2018 et 2021. L'abattoir de Cuttuli a vu sa part baisser passant de 26 % à 16 % du volume total abattu sur l'île en lien avec sa fermeture temporaire pour travaux.

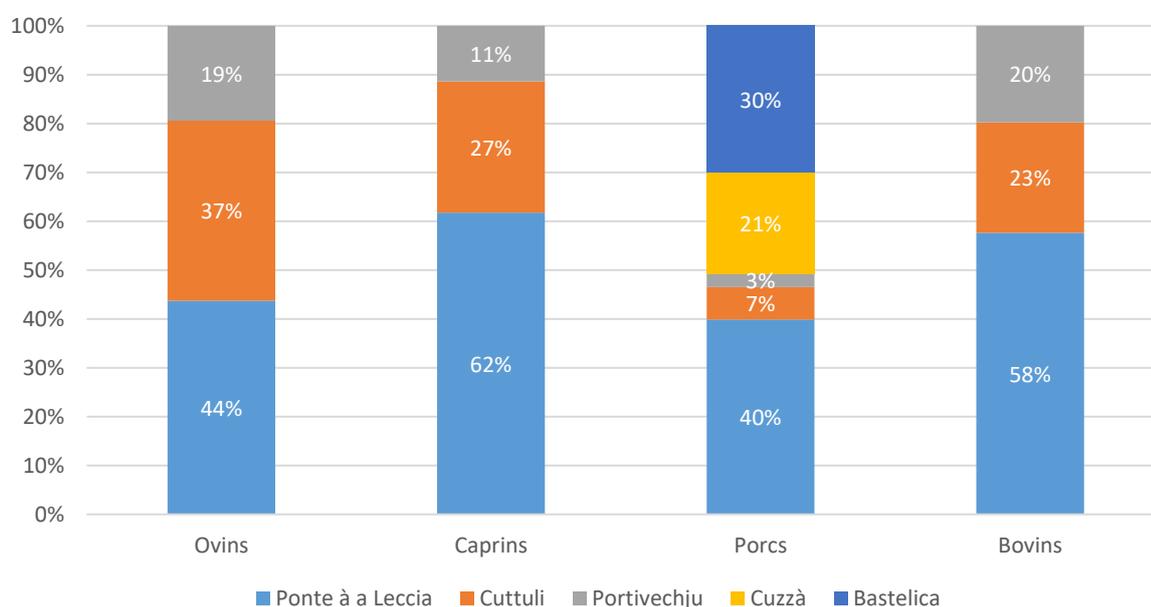


EVOLUTION DU TONNAGE ABATTU SUR LE TERRITOIRE PAR ABATTOIR ENTRE 2018 ET 2022 – SOURCE : BDD ABATTOIRS



REPARTITION DU VOLUME ABATTU PAR ABATTOIR EN 2022 — SOURCE : BDD ABATTOIRS

Ponte à a Leccia est l'abattoir qui a abattu le plus de bêtes quel que soit l'espèce (62% des caprins, 58% des bovins, 44% des ovins et 40% des porcs). Les deux abattoirs saisonniers représentent quant à eux 50% des porcs abattus.



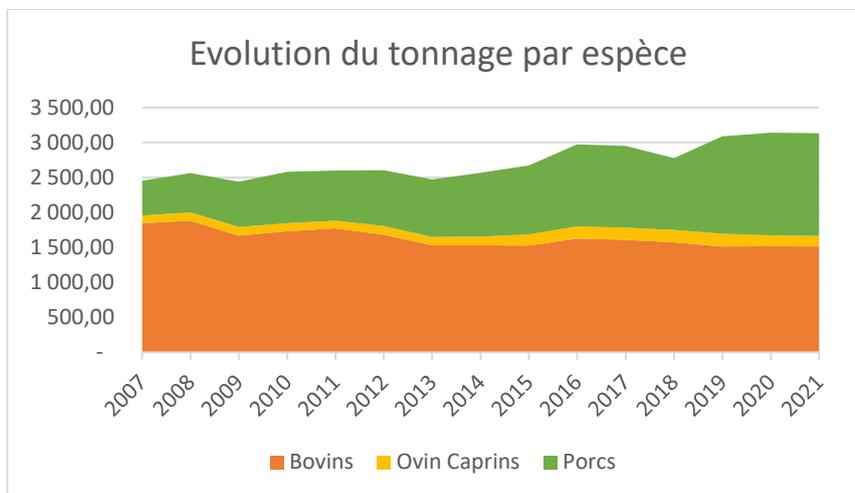
REPARTITION DE L'ACTIVITE DES ABATTOIRS PAR ESPECE (EN NOMBRE DE TETE 2022) — SOURCE : BDD ABATTOIRS

b) L'évolution des volumes abattus

Au cours des 15 dernières années, les volumes de bovins abattus sont passés de 1849 tonnes à 1514 tonnes, soit une baisse de 18%. Néanmoins, l'espèce bovine représente toujours la plus grande partie des volumes abattus sur le territoire. Les outils d'abattage ont été conçus initialement autour de cette espèce.

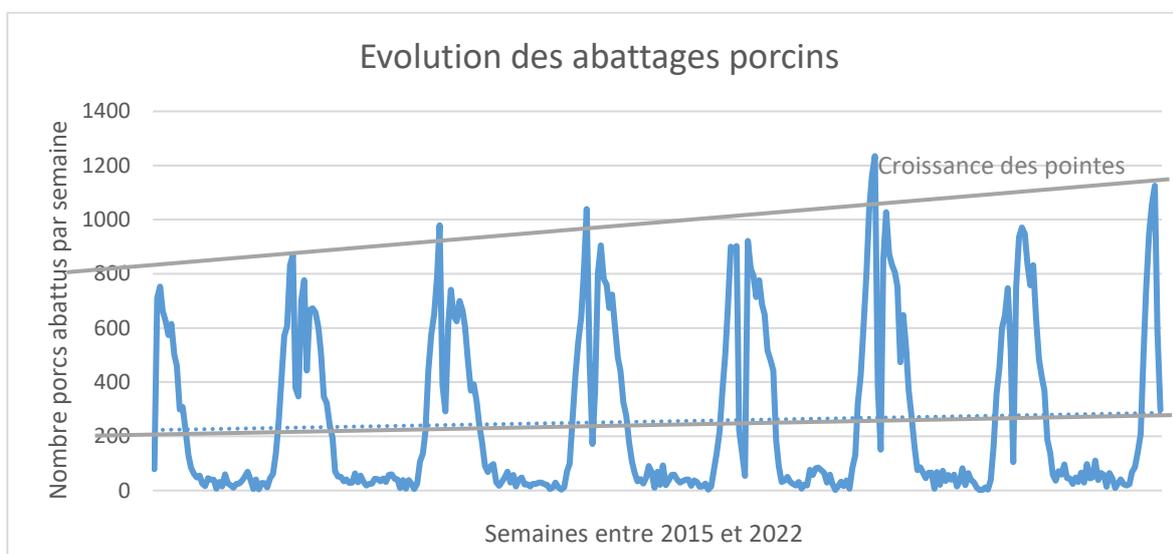
Le tonnage d'ovins et caprins abattus a lui augmenté de 40%, passant de 107 tonnes en 2007 à 150 tonnes en 2021. Les volumes de porcs ont quant à eux triplés entre 2007 et 2021, passant de 500 tonnes à presque 1500 tonnes.

Tonnages abattus	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Bovins	1 848,95	1 882,93	1 668,33	1 733,99	1 772,21	1 680,80	1 533,80	1 530,68	1 525,49	1 625,85	1 608,81	1 574,80	1 513,55	1 519,97	1 514,45
Ovin Caprins	107,02	117,07	124,03	112,66	112,33	126,44	116,70	123,85	160,86	174,04	172,52	175,26	183,67	152,52	150,71
Porcs	499,46	563,03	649,98	736,39	717,92	796,19	824,21	915,06	985,52	1 176,66	1 169,15	1 026,50	1 393,22	1 469,37	1 468,66
Total	2 455	2 563	2 442	2 583	2 602	2 603	2 474	2 569	2 671	2 976	2 950	2 776	3 090	3 142	3 134



EVOLUTION DU TONNAGE ABATTU PAR ESPECE ENTRE 2007 ET 2021 – SOURCE : BDD ABATTOIRS

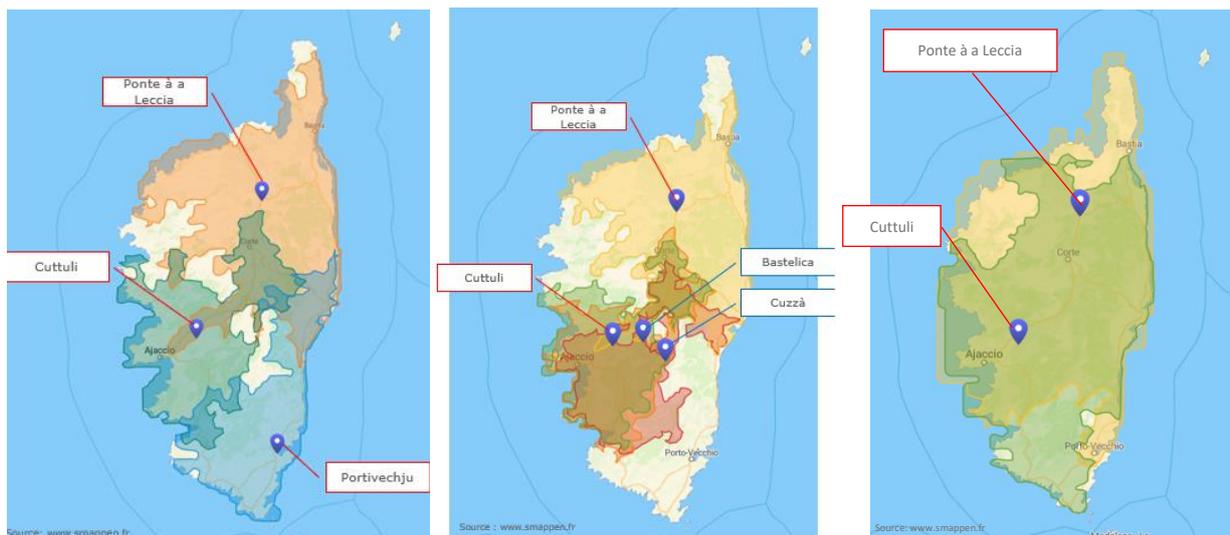
En porcins, le niveau d'activité en période creuse n'évolue pas. La hausse se concentre sur les périodes de pointe qui sont déjà difficiles à gérer surtout au niveau de l'abattoir de Ponte à a Leccia.



c) La couverture territoriale des abattoirs

La majeure partie du territoire se trouve à moins d'1 heure 30 de camion d'un des 3 abattoirs permanents.

L'abattoir de Portivechju ne traitant que les porcelets, les éleveurs porcins du sud de l'île se trouvent à une plus grande distance de l'abattoir le plus proche. Il leur faut 2 heures 30 de camion pour rejoindre soit l'abattoir de Ponte à a Leccia, soit l'abattoir de Cuttuli.



A

B

C

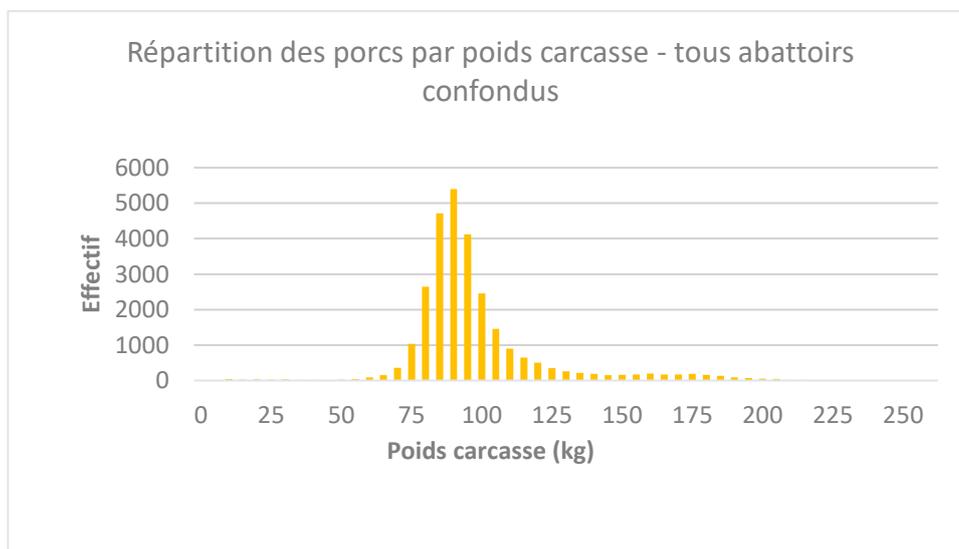
ISOCHRONE 1H30 DE CAMION AUTOUR DES 3 ABATTOIRS PERMANENTS (A) ; ISOCHRONE 2H30 DE CAMION AUTOUR DES 2 ABATTOIRS PERMANENTS AVEC UNE LIGNE PORCINS (B) ; ISOCHRONE 1H30 DE CAMION AUTOUR DES 4 ABATTOIRS PORCINS (C)

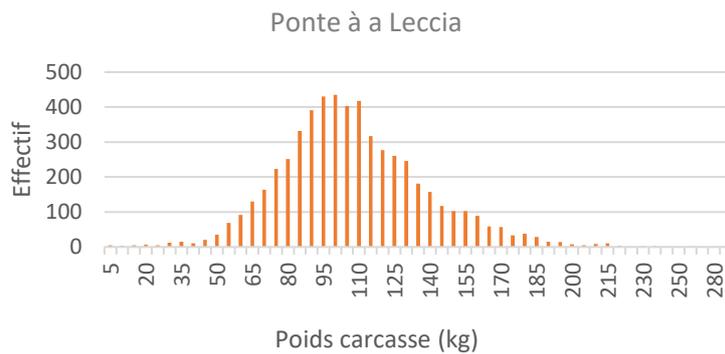
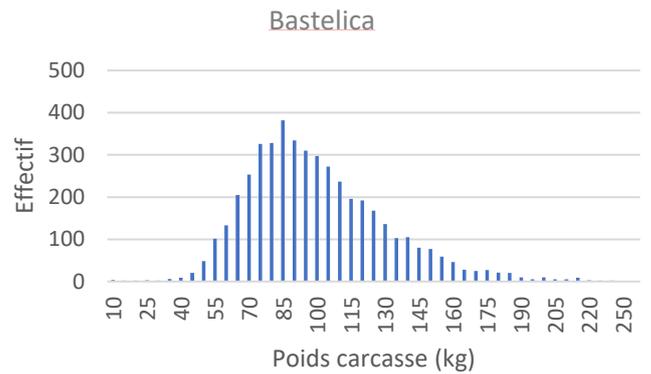
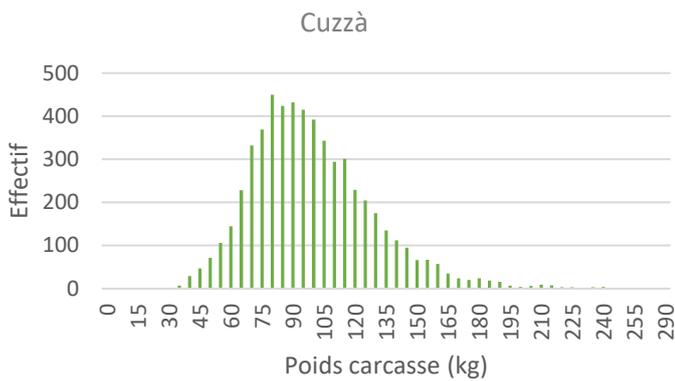
En période de forte activité, les abattoirs de Cuzzà et de Bastelica viennent renforcer l’offre sur le secteur de l’abattoir de Cuttuli et un peu sur celui de Ponte à a Leccia mais n’améliorent que peu la couverture du sud de l’île.

d) Les spécificités de l’abattage en Corse

Une forte hétérogénéité des porcs abattus

Pour l’espèce porcine, l’étape d’abattage est rendue complexe à cause d’une forte hétérogénéité du poids carcasses des porcs abattus. Cet élément ne permet pas d’atteindre une qualité d’abattage satisfaisante car le calibrage des outils est non adapté à ce différentiel important dans la conformation des carcasses. Cela implique de porter une attention toute particulière lors de l’étape d’échaudage. La mécanisation de ce poste, largement rependue sur le continent, semble difficile à mettre en place au regard d’une telle hétérogénéité.

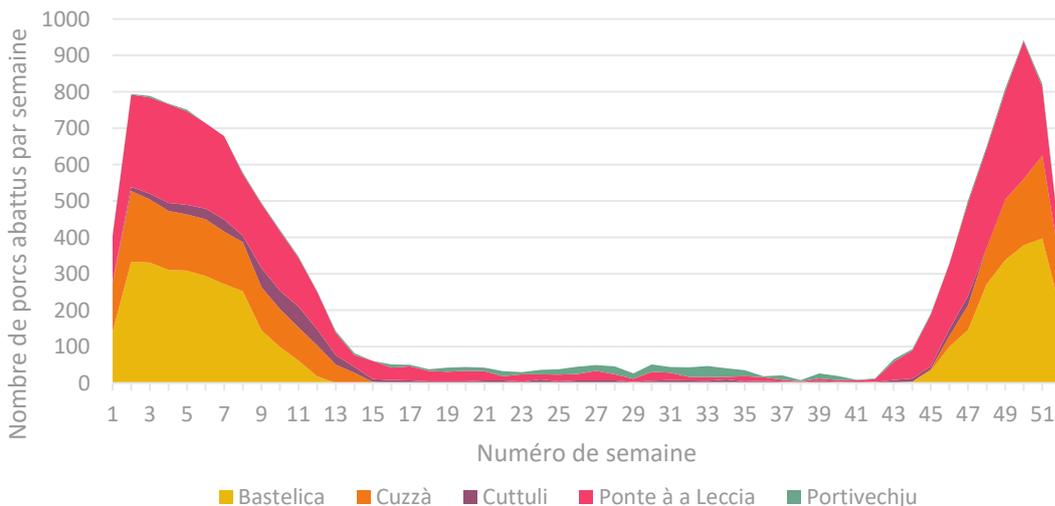




REPARTITION DES PORCS ABATTUS PAR POIDS CARCASSE SUR 3 ABATTOIRS CORSES

Une saisonnalité très forte de l'activité porcine

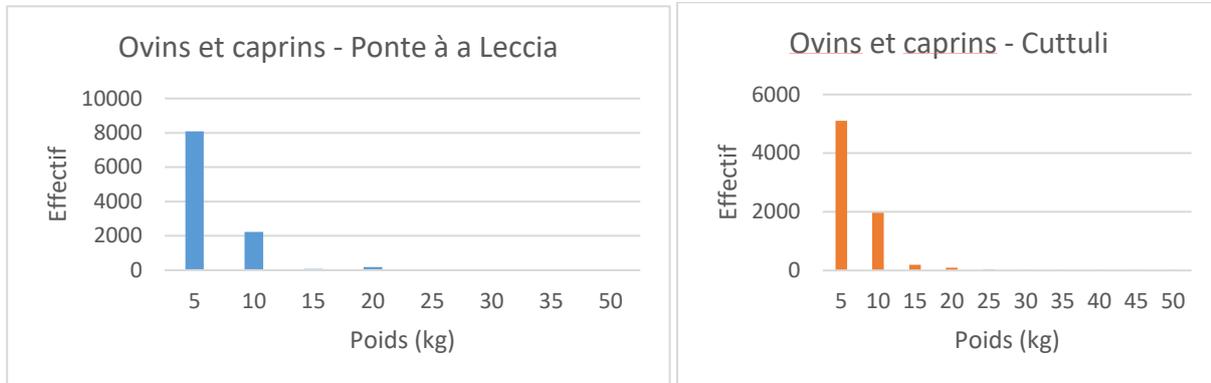
La saisonnalité de l'activité porcine est très marquée. Elle passe de quelques dizaines de porcs par semaine en période estivale à plus de 1000 porcs par semaine en période de pointe (de novembre à février). Les abattoirs saisonniers arrivent à réaliser 2/3 de ce surcroît d'activité alors que Ponte à a Leccia prend en charge le tiers restant, tout en continuant d'assurer le service pour les autres espèces.



SAISONNALITE DES ABATTAGES PORCINS MOYENNE 2016-2022

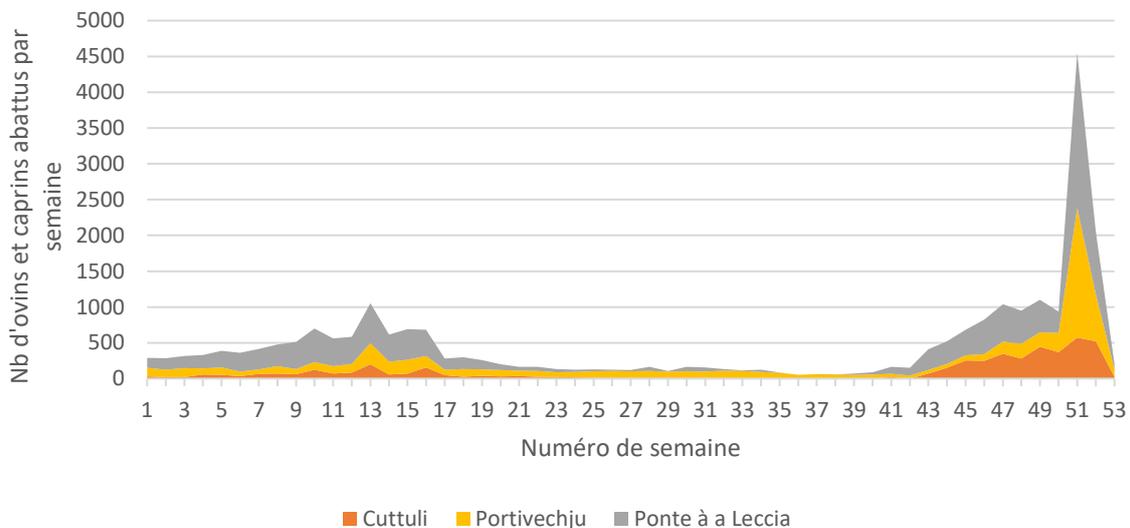
Des agneaux de lait légers et une très forte saisonnalité de l'abattage des agneaux

En ce qui concerne la filière ovine, les agneaux de lait sont légers au moment de l'abattage (entre 5 et 10 kg) ce qui nécessite des process et du matériel adaptés. Comme point de comparaison, les agneaux sont abattus sur le continent à un poids carcasse situé entre 15 et 20kg.



EFFECTIF ABATTU PAR POIDS A PONTE A A LECCIA ET CUTTULI EN 2022

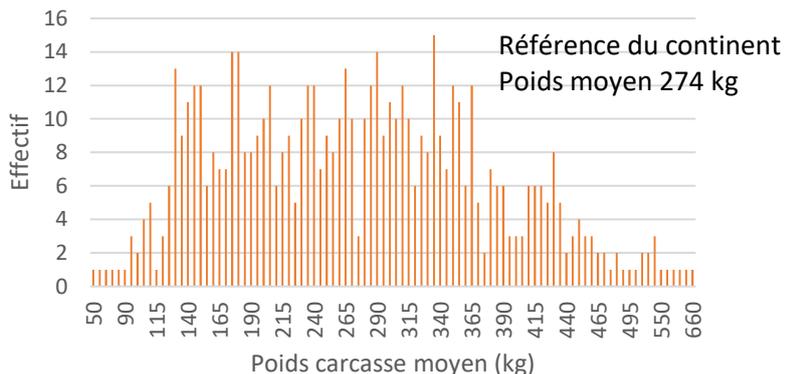
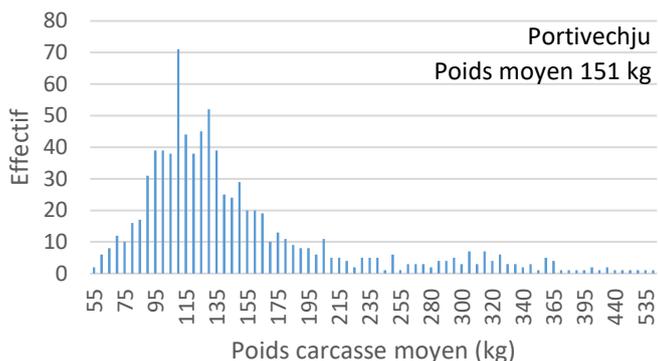
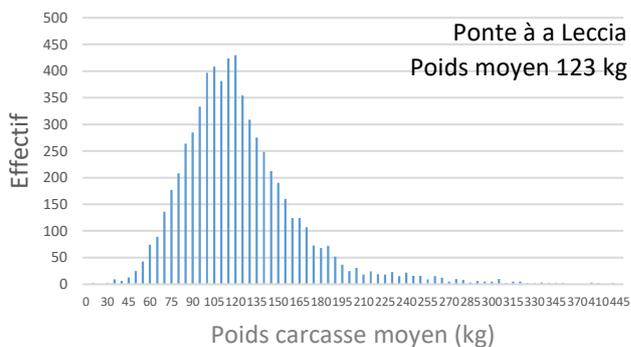
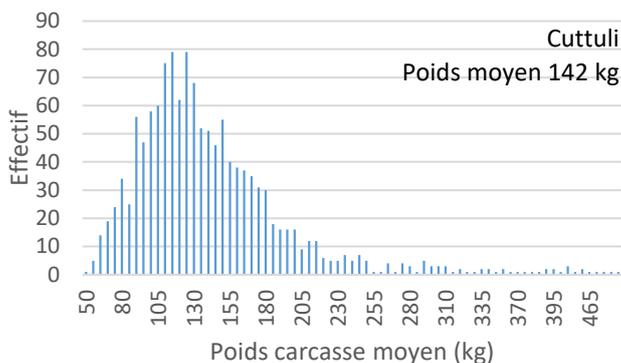
Tout comme la production porcine, la saisonnalité de l'activité d'abattage est très marquée chez les ovins et caprins (passant de quelques dizaines de têtes par semaine à plus de 1000 en décembre). Fin décembre 2022, une semaine complète a été dédiée exclusivement à l'abattage d'ovins avec plus de 4500 têtes abattues.



SAISONNALITE DES ABATTAGES D'OVINS ET CAPRINS MOYENNE 2016-2022

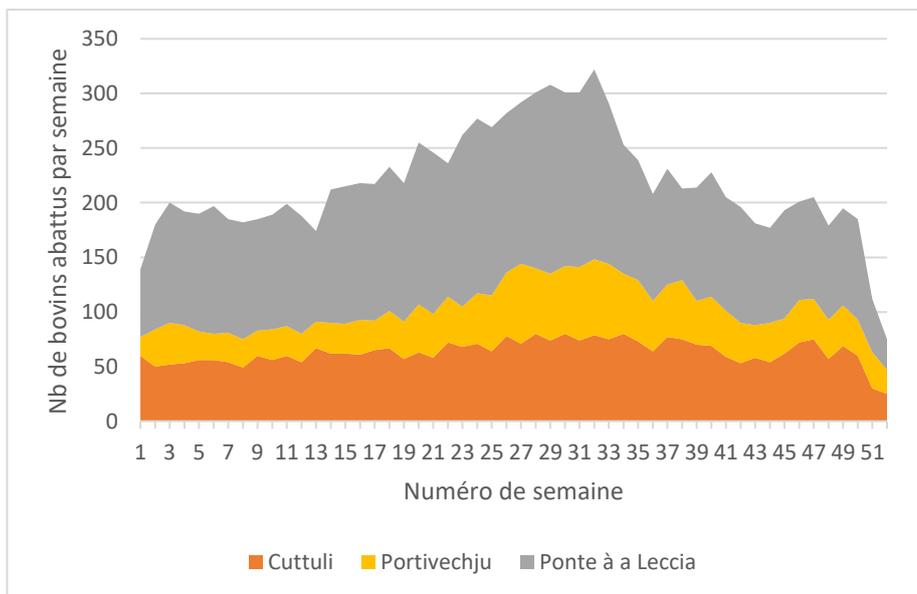
Des gros bovins de poids carcasse faible dont la saisonnalité est en complémentarité des autres espèces

Le poids moyen des bovins abattus est très faible (moins de 150 kg en moyenne). La majorité des bêtes abattus sont des jeunes bovins, ce qui nécessite des choix d'équipements de contention adaptés.



REPARTITION DU POIDS CARCASSE D'ABATTAGE DES GROS BOVINS SUR LES ABATTOIRS CORSES ET SUR UN ABATTOIR COMPARABLE DU CONTINENT (PETIT ABATTOIR DE SERVICE EN ZONE DE MONTAGNE, CLIMAT MEDITERRANEEN)

En termes de saisonnalité de production des bovins, celle-ci reste globalement peu marquée en comparaison aux petits ruminants et aux porcins. La pointe se situe durant l'été (à l'inverse des autres espèces), et vient donc compenser les creux d'activité des abattoirs.



SAISONNALITE DES ABATTAGES BOVINS MOYENNE 2016-2022

L'absence d'unité de traitement des sous-produits sur l'île

La question du traitement des sous-produits de l'abattage est également spécifique au contexte insulaire de la Corse.

Sur le continent ou dans l'abattoir de Serra di Ferru, certains de ces sous-produits font l'objet d'une valorisation « industrielle » (les cuirs, les suifs, les soies de porcs) ou agricole par la voie de l'épandage (contenu gastrique, fumiers, etc.). D'autres produits peuvent également être valorisés par la méthanisation. Enfin, une partie des sous-produits doivent faire l'objet d'une destruction dans des unités de traitement spécifiques.

Les 5 abattoirs prestataires de services évacuent l'ensemble de leurs sous-produits vers des usines de destruction sur le continent. L'abattoir privé de Serra di Ferru effectue un tri de manière à limiter ses envois vers le continent. Les coûts de collectes, transports et destructions sont estimés à 450 €/tonne pour les abattoirs prestataires de service.

Depuis que la France est passée en risque négligeable vis-à-vis de l'ESB (Encéphalopathie spongiforme bovine), le volume de matières à détruire s'est considérablement réduit. Les recettes générées par la vente de sous-produits permettent ainsi de compenser le coût de la destruction des sous-produits destinés à cette finalité. Néanmoins, les tarifs de traitement de ces déchets resteront relativement élevés sur l'île, mais pourraient être limités par la mise en place de filières locales de valorisation, notamment pour des finalités agricoles ou de méthanisation.

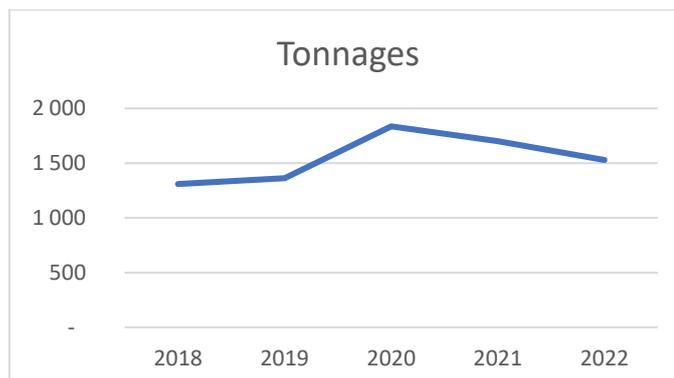
2. Caractéristiques et performance des abattoirs

a) Abattoir de Ponte à a Leccia

Il s'agit d'un abattoir permanent, multi espèces bovins, ovins et porcins et géré en régie depuis janvier 2020. Il propose des services d'abattage rituel et d'abattage bio. Ses capacités de productions sont réparties en deux chaînes :

- une chaîne ovins/caprins
- une chaîne mixte porcins et bovins

Année	Tonnage
18	1 309 t
19	1 363 t
20	1 836 t
21	1 701 t
22	1 528 t



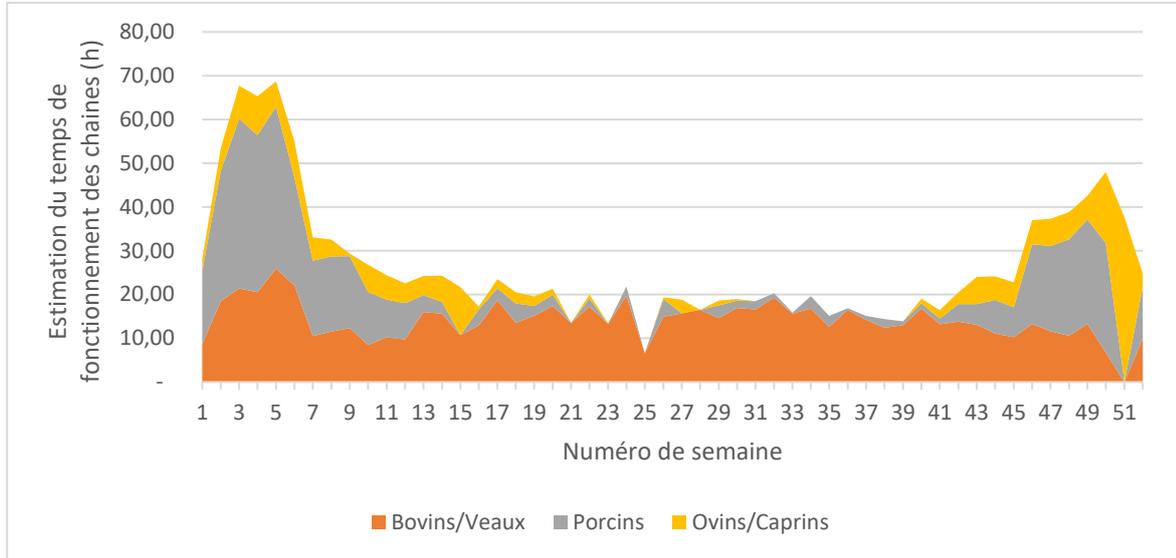
Le temps de fonctionnement hebdomadaire moyen des chaînes est estimé à 27 heures, ce qui est convenable pour ce type d'établissement. La pointe d'activité de fin d'automne et d'hiver est principalement liée à l'abattage des porcs et induit des temps de travail hebdomadaires très importants. Des mesures correctives doivent être prises.

Dans sa configuration actuelle, le site est au maximum de sa capacité pendant toute la période de pointe (novembre à mars).

Les chambres froides sont largement dimensionnées.

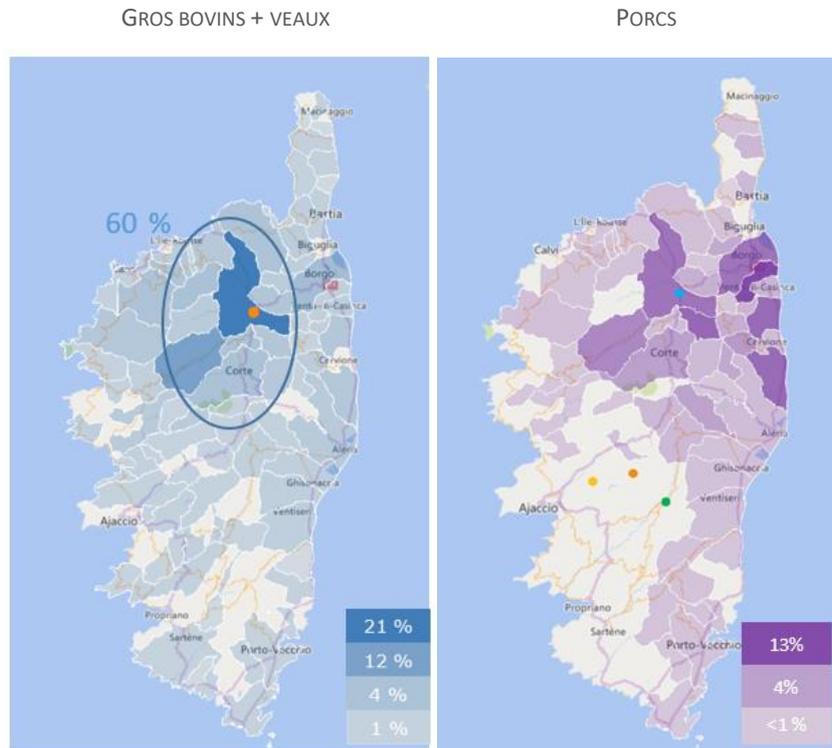
Les postes d'assomage et de saignée de la chaîne porcine sont mal conçus. A l'occasion des travaux de modernisation de la boucherie d'ores et déjà programmés par le SMAC, il semble indispensable de repositionner et de réorganiser ces postes.

La chaîne ovine est mal équipée. D'après le responsable d'établissement, certains opérateurs travaillent debout sur le convoyeur porcine. Pour des raisons de sécurité, cette pratique est à bannir.



ACTIVITE HEBDOMADAIRE (HEURES) PAR ESPECE DE L'ABATTOIR DE PONTE A A LECCIA (ANNEE 2022)

La provenance des animaux abattus à Ponte à a Leccia est fiable uniquement pour les espèces « bovins et porcins ». Leur provenance est détaillée sur les cartes ci-dessous.



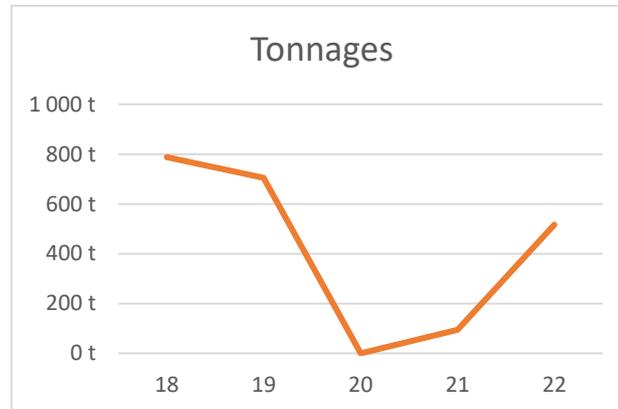
PROVENANCE DES ANIMAUX ABATTUS A PONTE A A LECCIA EN 2022

b) Abattoir de Cuttuli

Il s'agit d'un abattoir permanent, multi espèces bovins, ovins et porcins et géré en DSP. Il propose des services d'abattage rituel et bio ; un service de ramassage en vif et de transport des carcasses. Ses capacités de productions sont réparties en deux chaînes :

- une chaîne ovins/caprins
- une chaîne mixte porcins et bovins

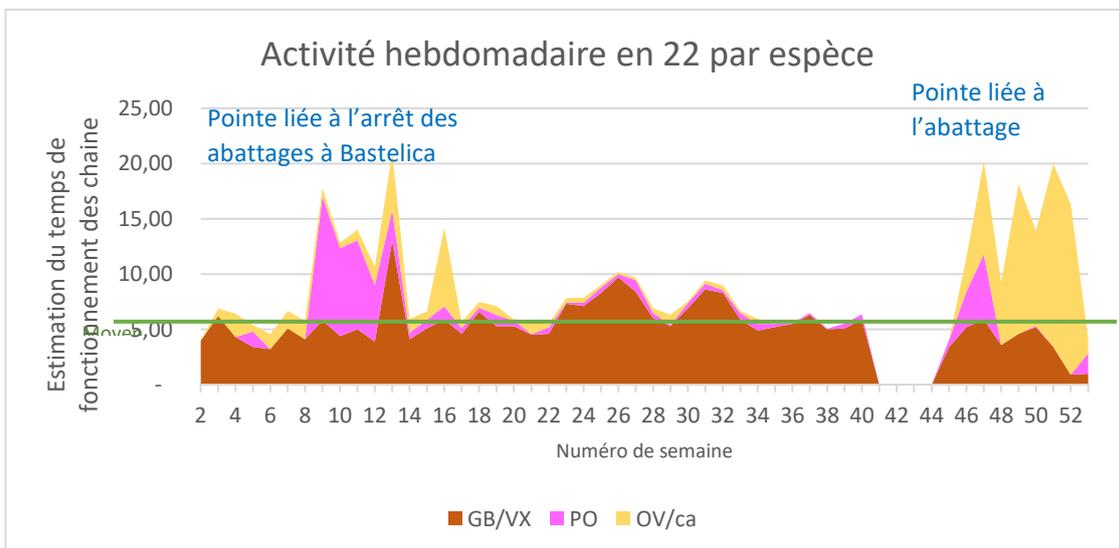
Année	Tonnage
18	788 t
19	705 t
20	0 t
21	95 t
22	517 t



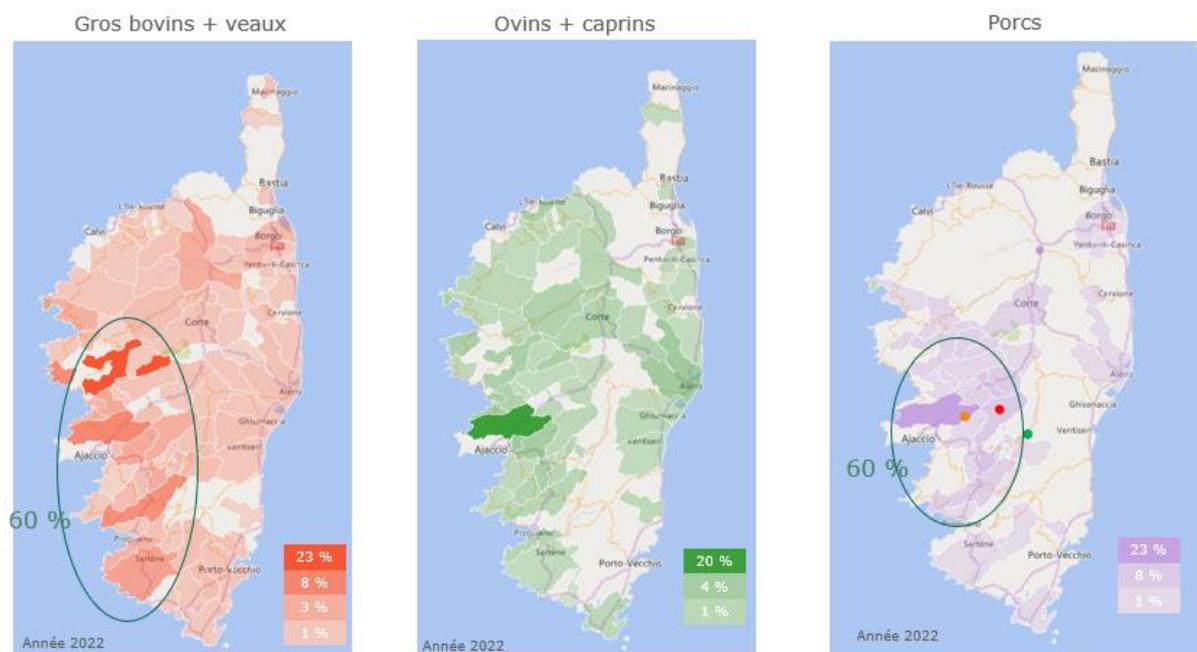
Le temps de fonctionnement hebdomadaire moyen des chaînes est estimé à 9 heures : cela est très faible pour ce type d'établissement.

Dès travaux ont été effectués en 2022 afin d'améliorer le fonctionnement de la chaîne porcine. Sur la période de pointe de cette espèce (novembre à mars) cette dernière devrait avoir maintenant la capacité de traiter 5 000 têtes par an.

Au dire de l'exploitant, les disfonctionnements de la chaîne ovins/caprins sont nombreux. Une expertise indépendante devrait permettre d'identifier les goulots d'étranglements et de proposer des solutions afin d'atteindre une capacité de 10 000 têtes par saison.



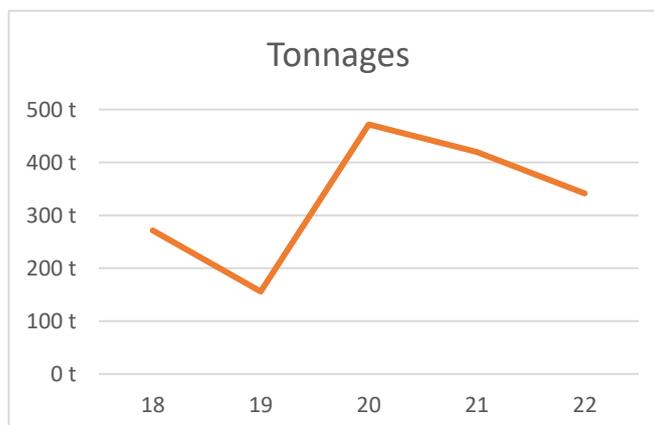
La provenance des animaux abattus à Cuttuli est détaillée sur les cartes ci-dessous :



c) Abattoir de Portivechju

Il s'agit d'un abattoir permanent, multi espèces bovins et ovins et porcins et géré en régie.

Année	Tonnage
18	271 t
19	156 t
20	472 t
21	420 t
22	341 t



Les chambres froides de cet abattoir sont largement dimensionnées. La salle d'abattage est très peu équipée :

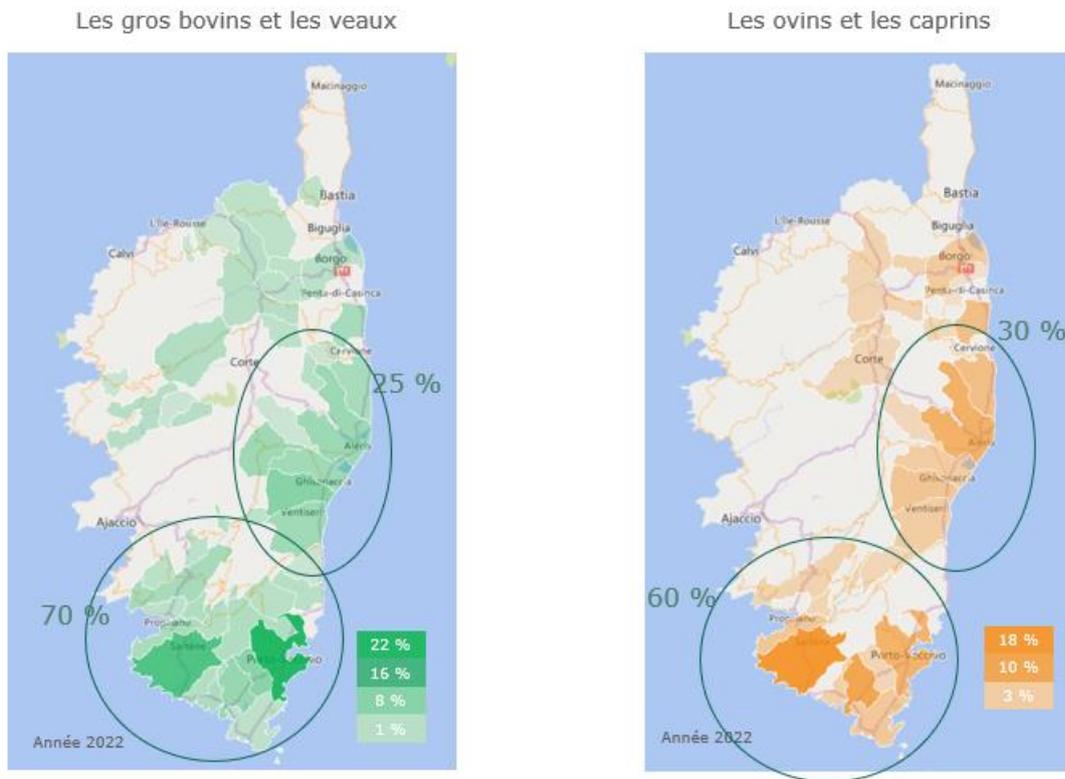
- Abattage des gros bovins sur berce
- Abattage de petits ruminants
- Abattage de porcelet

La technique d'abattage sur berce permet mal de répondre aux exigences sanitaires actuelles.

Techniquement, la surface de la salle d'abattage est suffisante pour y installer une petite chaîne ovine et une petite chaîne bovine. Cette dernière serait toutefois handicapée par la hauteur sous plafond et les bovins de grande taille ne pourrait être traités. L'abattoir de Portivechju devrait alors limiter son activité aux veaux et aux bovins de race corse.

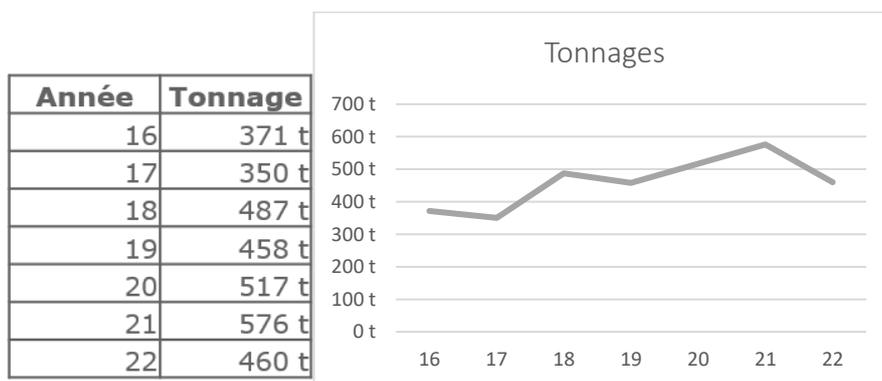
La station de prétraitement des eaux usées doit être revue.

La provenance des animaux abattus à Portivechju est détaillée sur les cartes ci-dessous :



d) Abattoir de Bastelica

Il s'agit d'un abattoir saisonnier ouvert de novembre à mars et spécialisé porcins. Il propose un service de ramassage en vif et de transport des carcasses. Cet abattoir en DSP est exploité par le même exploitant que celui de Cuttuli.

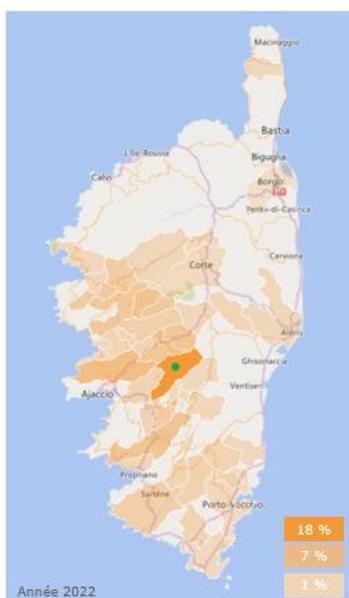


La capacité de production est limitée par la taille du frigo de ressuage qui permet de stocker environ 140 porcs. L'absence de frigo de conservation oblige d'expédier chaque soir la totalité de la production du jour afin de pouvoir démarrer la journée du lendemain. Le site ne permet pas d'extension du bâtiment.

Le seul moyen d'accroître la production de cet abattoir est de le faire fonctionner un jour de plus par semaine.

La régulation administrative du dossier ICPE (passage à un dossier d'autorisation de volume supérieur à 5 tonnes/jour) de cet abattoir est prioritaire.

La provenance des animaux abattus à Bastelica est détaillée sur la carte ci-dessous :

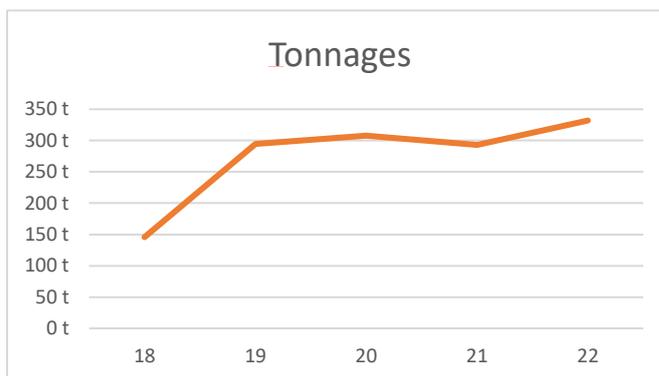


18 % du tonnage arrive du secteur de Bastelica (Zone code postal 20 119) et 7 % du tonnage arrive du secteur de Cuttuli.

e) Abattoir de Cuzzà

Il s'agit d'un abattoir saisonnier ouvert de novembre à mars et spécialisé porcins. Il propose un service de ramassage en vif et de transport des carcasses.

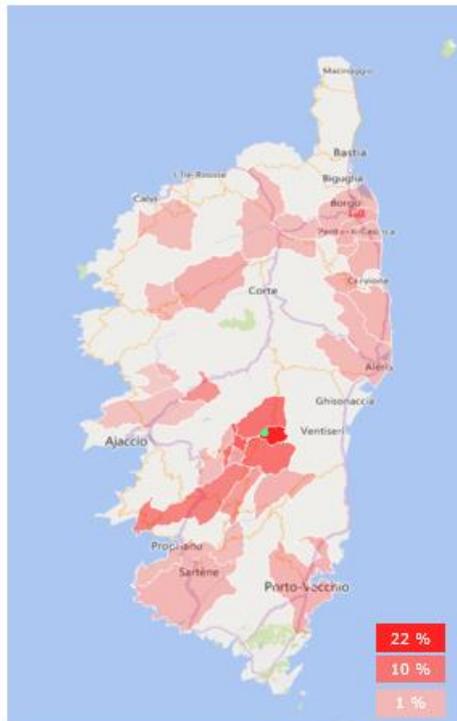
Année	Tonnage
18	146 t
19	294 t
20	308 t
21	293 t
22	332 t



La capacité de production est limitée par la taille du frigo de ressuage qui permet de stocker environ 150 porcs. L'absence de frigo de conservation oblige d'expédier chaque soir la totalité de la production du jour afin de pouvoir démarrer la journée du lendemain.

Cet abattoir est correctement équipé. Il ne travaille que 3 jours par semaine un passage à 5 jours permettrait une forte augmentation de la production.

La provenance des animaux abattus à Cuzzà est détaillée sur la carte ci-dessous :



Plus de 80 % des approvisionnements se font au niveau de la vallée de Cuzzà.

d) Les performances économiques des abattoirs

On note un important coût d'exploitation de l'ensemble des abattoirs (supérieur de +80 % à des abattoirs comparables sur le continent). Il s'explique seulement en partie par la faible valorisation des déchets, en particulier pour Ponte à a Leccia & Portivechju (régies) et les coûts des déchets en raison de l'insularité.

2022	Abattoir de Ponte à a Leccia	Abattoir de Cuttuli	Abattoir de Bastelica	Abattoir de Portivechju	Abattoir de Cuzzà
Subventions / CA	254 %	141 %	78 %	432 %	129 %
Salaires & charges /CA	112 %	112 %	83 %	117 %	110 %
Déchets / CA abattage	60 %	27 %	9 %	62 %	22 %
Énergies + eau / CA abattage	16 %	34 %	18 %	32 %	20 %
Salaires + charges / CA + Sub.	37 %	46 %	46 %	35 %	48 %
Tonnages (kg)	1 528 372	516 822	460 104	341 113	332 005
CA / kg	0,41 €	0,55 €	0,56 €	0,46 €	0,38 €
Charges d'exploitation / kg	1,39 €	1,99 €	1,10 €	2,44 €	0,88 €
Subventions d'exploitation / kg	1,05 €	0,78 €	0,44 €	1,98 €	0,49 €

Quel que soit l'abattoir, les recettes de prestation ne couvrent qu'une faible partie des charges d'exploitation. La part de subvention pour financer l'exploitation est d'autant plus importante dans les abattoirs gérés en régie.

Les sociétés délégataires ont des fonds propres et des niveaux d'endettement faibles. Contrairement à ce qui se fait en DSP usuellement, la collectivité prend en charge l'ensemble des investissements, petits équipements compris. Le haut niveau de subventions permet le maintien à l'équilibre de ces entreprises.

Concernant les abattoirs en régie, le niveau de subvention au kg abattu est très significatif et a augmenté à la suite du passage en régie :

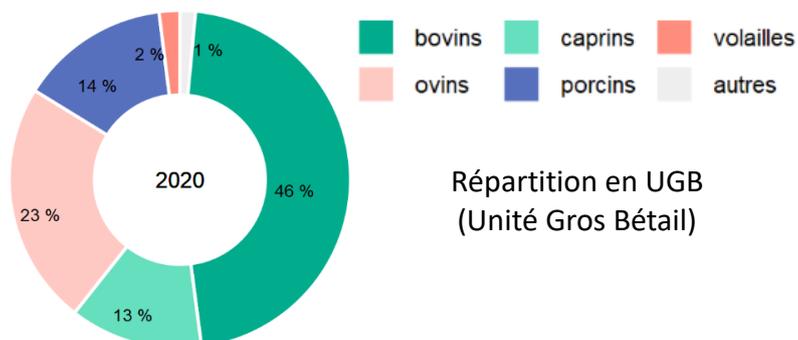
Abattoir de Ponte à a Leccia	2017	2020	2021	2022
Tonnages	1 322 680	1 835 830	1 701 253	1 528 372
CA / kg	0,51 €	0,16 €	0,43 €	0,41 €
Charges d'exploitation / kg	0,91 €	0,86 €	1,09 €	1,47 €
Subventions exceptionnelles ou d'exploitation / kg	0,35 €	0,75 €	0,78 €	1,05 €

2/ Les filières d'élevage, leurs évolutions et leurs besoins

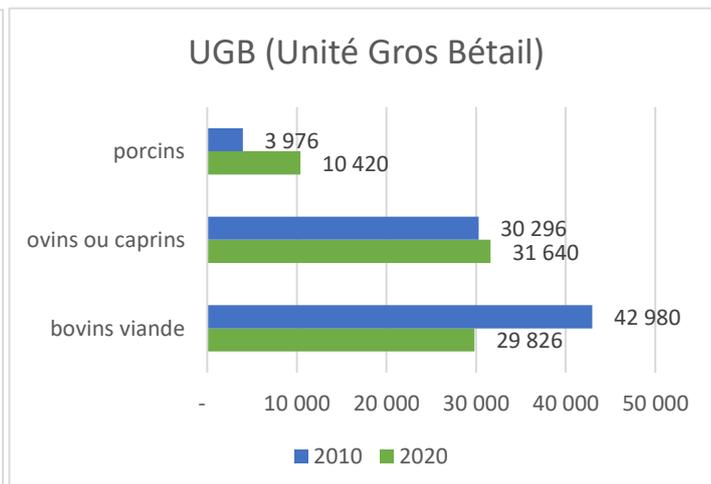
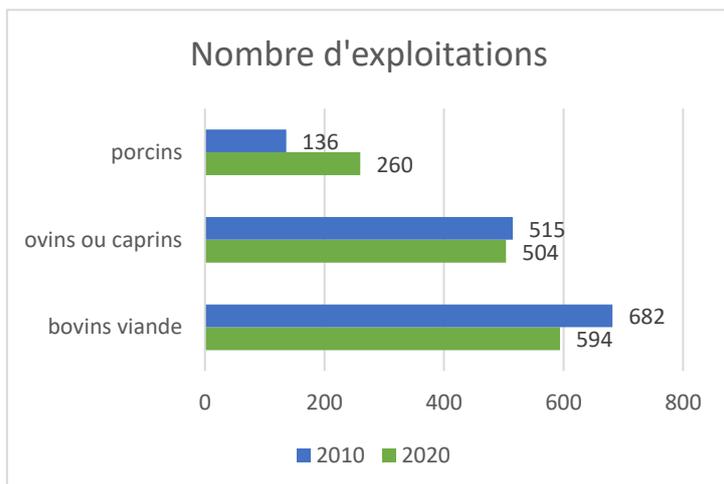
1. Chiffres clés des filières d'élevage Corse

Les filières d'élevage Corse sont dominées par les cheptels ovins, bovins et porcins.

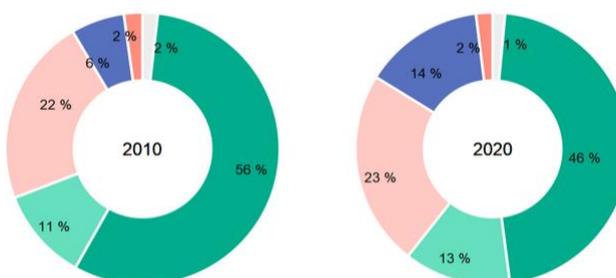
2020	Nombre de têtes
Ovins	139 684
Bovins	54 184
Caprins	53 025
Porcins	49 750
Total	296 643



Leurs dynamiques sont décrites dans les paragraphes ci-dessous.



Répartition des cheptels en UGB CORSE



SOURCE : AGRESTE

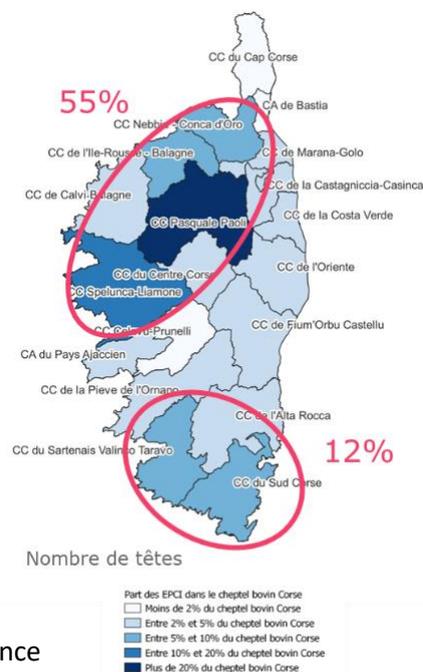
2. Une filière bovine en perte de vitesse

La filière bovine est quasiment totalement représentée par des cheptels allaitants.



NOMBRE DE TETE PAR ORIENTATION. SOURCE : AGRESTE.

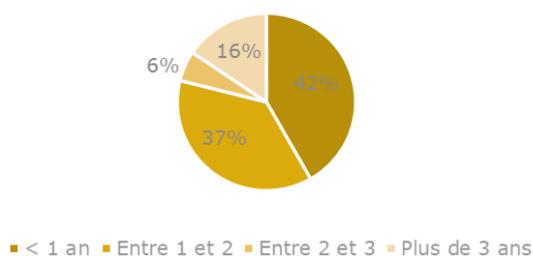
La filière bovine connaît une baisse de son cheptel, aussi bien au sein des exploitations spécialisées bovins (OTEX) que pour le cheptel global bovins viande corse. Ce constat peut s'expliquer notamment par la diminution du nombre d'exploitations spécialisées en bovins viande (-13%). Cette diminution suit la tendance continentale où il est relevé une baisse de 27% du cheptel bovins.



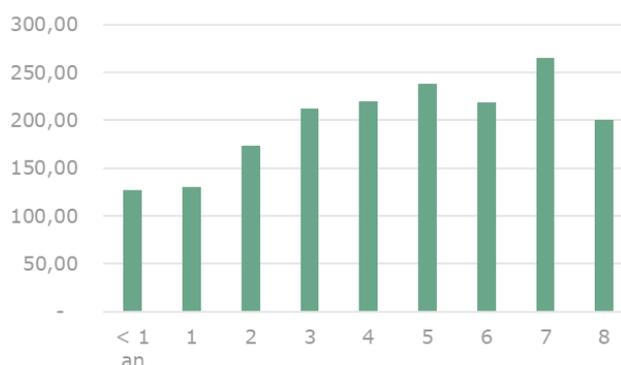
Nous identifions deux zones principales de productions ayant un abattoir à une proximité acceptable. Malgré une baisse importante du cheptel, la filière bovine reste majoritaire sur le territoire avec 46% du cheptel en UGB du territoire corse.

En règle générale les bêtes ont tendance à être abattues jeunes, avec un poids qui évolue avec l'âge mais qui ne dépasse pas 250 kg. Il a été relevé une insatisfaction des acteurs de l'aval (bouchers) sur la qualité et la régularité des bêtes qui mène à un désengagement de l'approvisionnement en local.

% des bêtes abattus



Poids moyen (kg) selon l'âge



3. Une filière porcine dynamique

La filière porcine connaît un dynamisme important depuis la dernière décennie. En effet, l'effectif global du cheptel porcin a plus que doublé en 10 ans en passant de 6 038 à 12 430 UGB. Le nombre d'exploitations spécialisées en porcs a également augmenté de 91%, avec 260 exploitations spécialisées en 2020 sur le territoire Corse.

3/ Bilan du précédent schéma d'abattage

1. Les réalisations, succès et faits marquants du SMAC de 2008 à nos jours

Réalisations 2008

- Adoption du tarif unique des abattoirs du SMAC (quel que soit l'abattoir et l'espèce)
- Adoption du mode de gestion par DSP
- Fermeture de l'abattoir de Sartène (difficulté obtention agrément sanitaire et ICPE)
- Création d'une station de prétraitement (Cuttuli)
- Evolution du tonnage N/N-1 : +6,9%

Réalisations 2009

- Reprise de l'abattoir de Cuzzà avec DSP existante (suite création en 2007 par commune)
- Lancement et attribution des DSP (Bastelica, Cuttuli, Portivechju)
- Reprise en régie (Portivechju suite DSP infructueux)
- Passage des abattoirs d'agréments sanitaires locorégionaux en agréments sanitaires européen (contrainte réglementaire et opérationnelle lourde)
- Adoption réglementation nationale sur la protection animale et déclinaison au sein des abattoirs (investissements pour mises aux normes)
- Evolution du tonnage N/N-1: -4,5%

Réalisations 2010

- Mise à disposition par l'ODARC de l'abattoir de Migliacciaru (non exploité alors)
- Travaux de réfection globale de l'abattoir de Portivechju :
 - o Changement de toiture amianté
 - o Réfection du sol, de la bouverie, menuiserie, électricité, plomberie, froid
 - o Installation d'un piège bovin et autres équipements d'abattage
 - o Création d'une station de prétraitement
- Prix Gil Raonis de l'OABA (protection animale)
- Evolution du tonnage N/N-1 : +8,9%

Réalisations 2012

- Réfection de la station de prétraitement (Bastelica)
- Evolution du tonnage N/N-1: +0%

Réalisations 2013

- Reprise en urgence de l'abattoir de Ponte à a Leccia (avec DSP)
- DSP (Bastelica, Cuzzà, Cuttuli, Ponte à a Leccia, Portivechju)
- Travaux d'extension de l'abattoir de Bastelica (bouverie, enceinte, création local social)
- Désamiantage et démantèlement de l'ancien incinérateur (Cuttuli)
- Réfection totale du poste de saignée porcine (Ponte à a Leccia)
- Evolution du tonnage N/N-1: -2,6%

Réalisations 2014

- Création d'une chambre froide à déchets (Portivechju)
- Installation de la toiture du couloir d'amenée (Portivechju)
- Evolution du tonnage N/N-1: +2%

Réalisations 2015

- Restitution de l'abattoir de Migliacciaru (non exploité pendant la durée de détention)
- Installation d'équipement de traitement des sous-produits (abattoirs SMAC)
- Etude sur les besoins de développements de la filière ovine et caprine de Corse

- Audit énergétiques des abattoirs du SMAC
- Evolution du tonnage N/N-1 : +2,6%

Réalisations 2016

- Réfection de la chaîne ovine de Ponte à a Leccia (restrainer ovin, rail pour dépouilles)
- Audit organisationnel fonctionnel et technique des abattoirs du SMAC
- Etude extension de l'abattoir de Cuttuli (chaîne ovine + chambre froide)
- Etude extension de la bouverie (Ponte à a Leccia)
- Installation d'un éco-digesteur (Bastelica)
- Agrandissement de la chambre froide de ressuage (Bastelica)
- Diagnostic ARACT Conditions de travail (dépouille bovine Cuttuli et Portivechju)
- Evolution du tonnage N/N-1 : +10,6%

Réalisations 2017

- Etude faisabilité extension de la bouverie (Ponte à a Leccia)
- MOE Travaux d'extension de l'abattoir de Cuttuli (chaîne ovine + chambre froide)
- Etude filière porcine (défaut jambon sec)
- Fourniture de matériel de manutention chariots élévateurs (tous les abattoirs SMAC), impact conditions de travail salariés et logistique.
- Etude sur la faisabilité technico-économique des chaînes d'abattage bovins/ovins-caprins/porcins
- Evolution du tonnage N/N-1 : -0,8%

Réalisations 2018

- Application de la loi Notre : Collectivité unique et fusion des Départements 2A et 2B passage de Ponte à a Leccia sous CdC.
- Travaux de modernisation de Bastelica (réfection du sol, remplacement toiture, plomberie, électricité, équipements d'abattoir (épaveuse-échaudeuse, scie de fente)
- Travaux de modernisation de Cuzzà (stabilisation, plomberie, électricité, équipements d'abattoir (piège, épaveuse-échaudeuse))
- DSP (Bastelica, Cuzzà, Cuttuli, Portivechju)
- Reprise en régie (Portivechju suite DSP infructueux → fermeture 6 mois et prise en charge du transport vers Cuttuli)
- Suspension de l'agrément sanitaire de Cuzzà : mise en œuvre de la continuité du service par le SMAC (transport vers autre site...)
- Avertissement et mise en demeure avant suspension d'agrément ou fermeture de l'établissement : Maitrise des risques insuffisantes (Ponte à a Leccia)
- Evolution du tonnage N/N-1 : +2%

Réalisations 2019

- Réouverture de l'abattoir de Portivechju (mi-juin)
- Audit de l'abattoir de Cuzzà (problème fonctionnement et décollement gras)
- Evolution du tonnage N/N-1: +2,7%

Réalisations 2020

- Reprise en régie (Ponte à a Leccia)
- Fermeture de l'abattoir de Cuttuli pour cause de travaux d'extension (janvier 2020 : chaîne ovine + chambre froide + réfection chaîne bovine). Durée prévisionnelle 6 mois.
- Contexte COVID :
 - o Abattoirs du SMAC tous ouverts pendant la période
 - o Prise en charge du coût de l'abattage dans tous les abattoirs

- Prise en charge du coût du transport en réfrigéré des carcasses dans tous les abattoirs
- Mise en œuvre d'un service de livraison des carcasses (Ponte à a Leccia)
- Evolution du tonnage N/N-1 : +1,7%

Réalisations 2021

- Ouverture de l'abattoir de Cuttuli (sept 2021 : chaîne ovine + chambre froide + réfection chaîne bovine) 14 mois de travaux au lieu des 6 mois initialement prévus
- Etude requalification de l'abattoir de Portivechju
- Mise en œuvre de conditions générales de vente (CGV) pour les abattoirs en régie
- Lancement du projet installation photovoltaïque sur toiture abattoirs SMAC
- Contexte COVID (Ponte à a Leccia) :
 - Prise en charge du coût de l'abattage
 - Prise en charge du coût du transport en réfrigéré
- Lancement du projet de nouvelles stabulations (MOE Ponte à a Leccia)
- Canevas prospectif pour l'évolution du SMAC
- Limitation des quotas d'abattage (Portivechju : 20 bovins max)
- Evolution du tonnage N/N-1 : +0,6%

Réalisations 2022

- Recrutement d'un directeur de site (Ponte à a Leccia)
- Levée des mises en demeures : Maitrise des risques acceptables (Ponte à a Leccia)
- Limitation de quotas d'abattage (Ponte à a Leccia maximum à 60 bovins, 400 ovins caprins, 80 porcins)
- Classification sanitaire de Ponte à a Leccia nettement améliorée : classé B
- Evolution du tonnage N/N-1 : +1,8%

2. La satisfaction des usagers

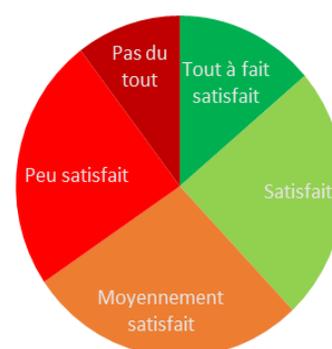
L'enquête en ligne (48 répondants dont 45 éleveurs) ainsi que les entretiens qualitatifs auprès des opérateurs des filières rendent compte d'une satisfaction mitigée de l'offre d'abattage corse. Néanmoins, les acteurs de la filière bovine semblent relativement satisfaits.

Il est évoqué des problèmes de qualité d'abattage communs à l'ensemble des abattoirs. Pour la filière porcine, certains défauts sont relevés : pH, décollement du gras et épilation (liés aux étapes d'échaudage et à l'épileuse), de rendement carcasse, sanitaires, d'hématomes, os cassés, carcasses mal fendues, etc. Pour les ovins-caprins, les têtes peuvent être mal dépecées, carcasses mal faites, souillures, absence de nœud à l'œsophage, etc.

Selon les acteurs interrogés, une part significative de ces problèmes qualitatifs peut être résolue par une meilleure organisation au sein des abattoirs, de la formation et de l'accompagnement. Par exemple, la possibilité de trier les porcs selon leur race et taille à l'entrée de la chaîne.

L'enquête en ligne a également montré :

Satisfaction globale des usagers des abattoirs
Source : enquête en ligne



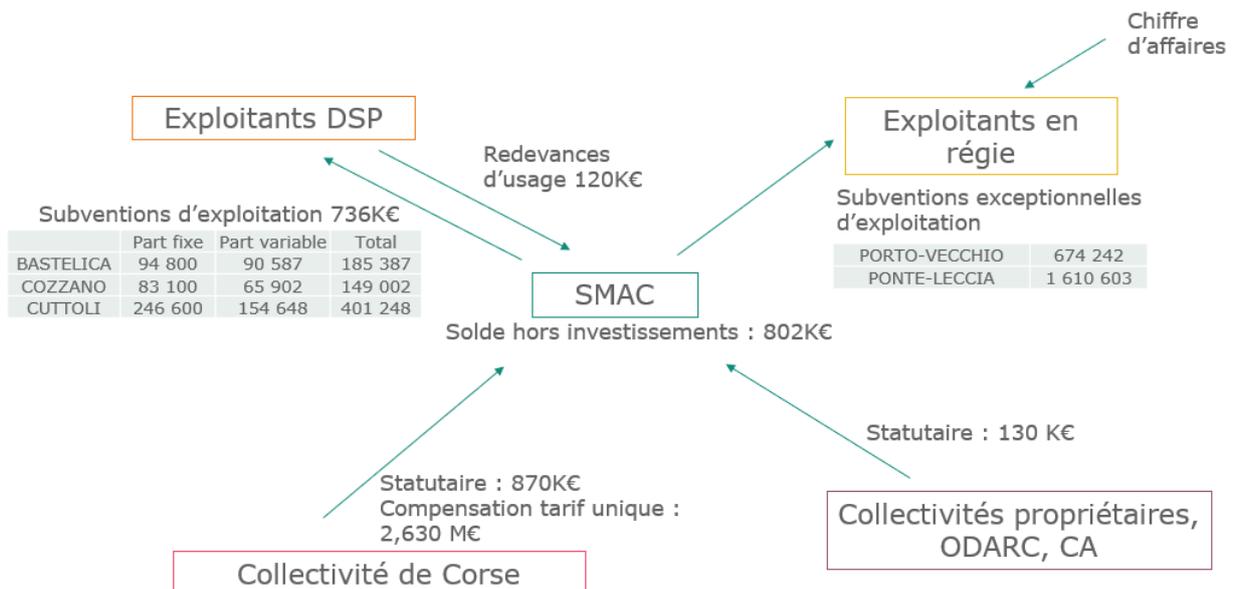
- Un certain intérêt pour la récupération des 5èmes quartiers d'une partie des acteurs (fabrication de figatellu, tripettes, etc.). Leur récupération se fait partiellement aujourd'hui.
- Un intérêt pour la mise en place d'un service de ramassage, notamment en ovin/caprin (besoin d'être à la traite ; habitude d'abattage à la ferme) et pour les acteurs éloignés des abattoirs (temps et coûts).
- Un intérêt pour un/des outil/s de découpe et de transformation des acteurs amonts. Les quelques acteurs locaux le réalisant donnent une satisfaction moyenne.
- Un intérêt pour une commercialisation par les abattoirs de la part des bouchers.

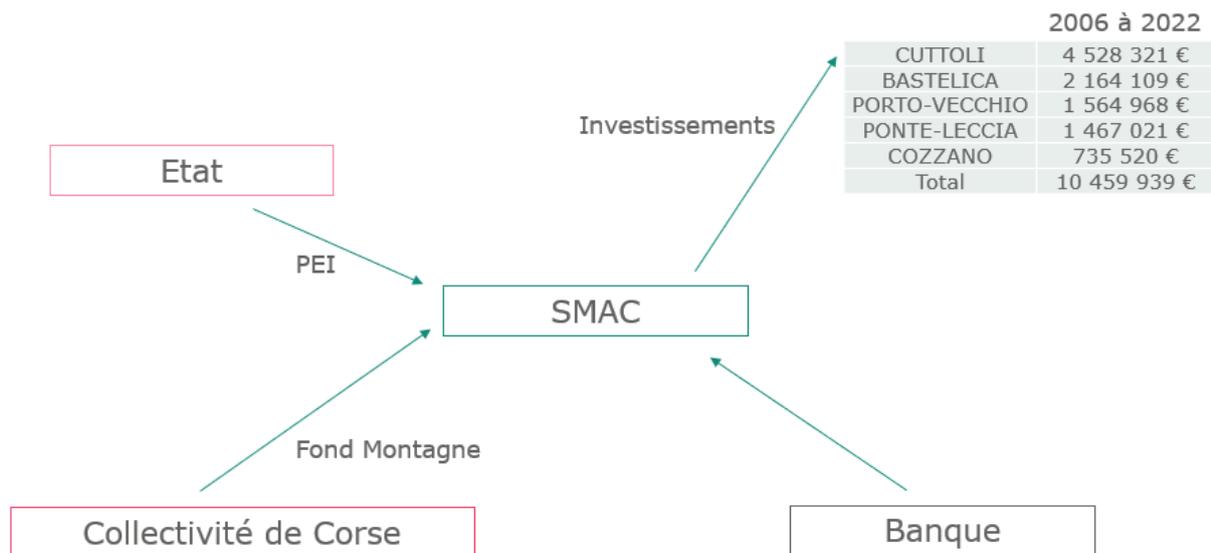
3. Le soutien financier du schéma par la collectivité

Le schéma d'abattage est supporté par :

- La Collectivité de Corse au titre de la contribution au tarif unique (2,630 M€ en 2022), de la participation statutaire au SMAC (870K€ en 2022) et du fond montagne au titre du soutien à l'investissement et du soutien au fonctionnement pendant la crise COVID (prise en charge des transports des carcasses et des frais d'abattage).
- Les autres collectivités membres du SMAC (propriétaires d'abattoirs ; 130K€ en 2022).
- L'Etat au titre du soutien à l'investissement.

Soutien à l'exploitation
(données 2022)





4/ Synthèse et enjeux pour le nouveau schéma d'abattage

Synthèse et enjeux du schéma d'abattage pour les porcins

- Volumes concernés :
 - 15K porcs abattus chaque année dans les abattoirs dont environ 5K candidats AOP
 - Environ 35K porcs locaux & 4K importés à abattre par an.
- Les abattages de porcs se concentrent sur les mois d'hiver – période de charcuterie. Deux abattoirs saisonniers ouvrent sur cette période en Corse du Sud : Bastelica et Cuzzà.
- L'abattoir de Ponte à a Leccia assure seul le service en Haute Corse. Les volumes à traiter ne lui permettent pas d'absorber la demande ni de réaliser les abattages dans des conditions optimales.
- Les zones nord-ouest et Sud du territoire sont situées à plus d'une 1h30 d'un abattoir porcin. La zone nord-ouest représente plus de 20% du cheptel porcin Corse.
- La capacité totale des abattoirs Corse est de 25/30K porcs sur la haute saison. Elle n'est exploitée qu'à 60% : Cuttuli, Bastelica et Cuzzà ont des capacités non exploitées.
- Moins de la moitié des porcs élevés sur le territoire sont abattus dans des abattoirs (enjeux sanitaires et légaux significatifs). Les éleveurs interrogés sont relativement peu satisfaits de la qualité des abattages.
- La filière porcine Corse est dynamique avec un cheptel ayant été multiplié par deux entre 2010 et 2020. Cela s'explique grâce à un marché en développement, notamment grâce à des produits charcutiers corses reconnus dont les 3 AOP et, jusqu'alors, la reconnaissance des SPL (dont châenaies et châtaigneraies) comme surfaces productives par la PAC
- La récente réforme de la PAC risque de diriger vers les abattoirs de nombreux porcs qui pour le moment sont abattus dans un circuit non officiel. A l'inverse, l'obtention de l'IGP Corse risque de fragiliser les filières d'élevage.
- L'opportunité touristique n'est que peu exploitée aujourd'hui avec une filière viande confidentielle.

Synthèse et enjeux du schéma d'abattage pour les ovins et caprins

- Volumes concernés :

- Environ 70K ovins et 25K caprins à abattre en Corse par an
- Abattage dans les abattoirs 16K et 8K têtes soit 23% et 32% des volumes à abattre
- La production ovine de l'île est essentiellement tournée vers la filière laitière. Deux types de produits viandes sont mis sur le marché : Les brebis de réforme et les agneaux de lait. Ils représentent une part significative du revenu des éleveurs.
- Les agneaux de lait trouvent un débouché en Corse et en Sardaigne où les animaux sont expédiés en vif. Le marché sarde se contraint de plus en plus.
- La période de production est extrêmement restreinte se concentrant sur les dernières semaines de l'année (avant celle des fromages).
- Les capacités actuelles d'abattage (28K têtes maximum) ne permettent de couvrir que 25% des besoins théoriques.
- Environ la moitié des abattages ovins et caprins se fait à la ferme. Le cheptel est stable.
- La zone ouest de la Haute-Corse est située à plus d'une 1h30 d'un abattoir alors qu'elle représente plus de 15% du cheptel ovins Corse.
- La taille du marché de l'agneaux de lait est limitée.

Synthèse et enjeux du schéma d'abattage pour bovins

- Une capacité des abattoirs actuelle suffisante (abattage en contre saison par rapport autres espèces et cheptel en baisse).
- Une couverture géographique du territoire acceptable à ce jour.
- Un enjeu de maintien d'une structure d'abattage sur Portivechju.

Synthèse et enjeux du schéma d'abattage en termes de découpe

- Les éleveurs, en particulier bovins, ont des attentes pour un atelier de découpe. Les quelques acteurs locaux privés le réalisant donnent une satisfaction moyenne.
- Les bouchers n'ont pas toujours la main d'œuvre nécessaire pour permettre la découpe en période touristique.
- Il existe un atelier de découpe annexé à l'abattoir de Cuttuli non utilisé.

Synthèse et enjeux du schéma d'abattage en termes de sous-produits d'abattage

- Volumes concernés : 1 570 tonnes par an pour un montant de +/- 700K€.
- Les sous-produits d'abattage sont expédiés sur le continent où ils font l'objet d'une destruction. Plus de 80 % de ce volume peut pourtant faire l'objet d'une valorisation (compostage puis valorisation agronomique, méthanisation, expédition des cuirs sur la Sardaigne, valorisation alimentaire, aliments pour animaux, etc.).
- En 2022, le coût de cette élimination se montait à plusieurs centaines de milliers d'euros.
- Il existe déjà sur le territoire des projets de valorisation de biodéchets (ex. méthaniseur en Haute Corse)

Synthèse et enjeux du schéma d'abattage en termes de qualité et d'efficacité des abattages

- Alors que les attentes sociétales en matière sanitaire et en matière de bien-être animale sont de plus en plus fortes, les abattoirs ont énormément de difficultés pour recruter et fidéliser leur personnel.
- Une certaine insatisfaction de la part des usagers des abattoirs sur la qualité des abattages.
- Des marges de progrès à exploiter en matière de productivité.
- Des formations régulières organisées par le SMAC.

Synthèse et enjeux du schéma d'abattage en termes de gouvernance

- Les filières animales sont sujettes à de nombreuses évolutions (réglementaires, dispositifs de soutien tels que la PAC, économique, etc.) qui impactent leurs besoins en abattage et les contraignent.
- La mise en œuvre du schéma d'abattage a eu des succès mais a également vu ses dépenses augmenter significativement et certaines réalisations ne pas satisfaire les besoins (ex. chaîne ovins de Cuttuli).
- La CdC contribue au fonctionnement des abattoirs à hauteur de 3,5 millions d'€ par an (2022, contribution au tarif unique et régies) alors que les éleveurs n'ont contribué « qu'à » hauteur de 1,5 millions € (chiffre d'affaires) par an.
- Les échanges avec les différents membres du comité de pilotage et les recommandations juridiques vont dans le sens d'un maintien du SMAC dans ses fonctions d'exploitation du service public avec une évolution de ses statuts.
- Il est nécessaire de mettre en place une instance de suivi et de pilotage du schéma d'abattage mis en œuvre par le SMAC.

5/ Les six axes stratégiques

Les travaux de diagnostic de l'existant, d'identification et de mise en perspective des besoins de la filière viande ainsi que la concertation avec les acteurs filière ont permis de définir les six axes stratégiques du nouveau schéma d'abattage et de les décliner en termes d'actions :

Axe 1. Gestion des abattages des porcins

Action 1.1 - Renforcer le contingentement

Action 1.2 - Préciser l'opportunité de nouveaux investissements

Axe 2. Création de capacités d'abattage en ovins caprins

Action 2.1 - Amélioration de la chaîne d'abattage petits ruminants de Cuttuli

Action 2.2 - Mise à jour du pôle petits ruminants

Action 2.3 - Mise en œuvre d'une solution d'abattage à Portivechju (ovins/caprins, veaux & porcins)

Action 2.4 - Evaluation de l'opportunité de créer de petites unités d'abattage fixes en cas de contraintes réglementaires sur le transport des animaux

Axe 3. Opportunité d'ouvrir un outil de découpe en prestation de service annexé à un abattoir

Action 3.0 - Opportunité d'ouvrir un outil de découpe en prestation de service annexé à un abattoir

Axe 4. Valorisation des sous-produits d'abattage

Action 4.0 - Valorisation des sous-produits d'abattage

Axe 5. Amélioration continue de la qualité et l'efficacité des abattages

Action 5.1 - Mise en place d'un plan de formations qualifiantes

Action 5.2 - Création d'un pôle d'éleveurs formés

Action 5.3 - Mise en œuvre du plan d'investissements abattoirs

Axe 6. Mise en place d'une gouvernance dynamique du schéma d'abattage

Action 6.0 - Mise en place d'une gouvernance dynamique du schéma d'abattage

6/ Le plan d'actions

1. En synthèse

Situation actuelle en terme de capacité d'abattage

Les abattages réalisés dans les abattoirs Corse en prestation de service en 2022 se trouvent dans le tableau ci-dessous :

2022 (nombre de têtes)	Ovins/Caprins	Porcs	Bovins
Ponte à a Leccia	10 626	6 129	6 665
Cuttuli	7 474	1 028	2 613
Portivechju	3 782	419	2 281
Cozzano		3 187	
Bastelica		4 610	
TOTAL	21 882	15 373	11 559
Besoins du territoire	95 000	39 000	<i>Pas d'enjeu de capacité</i>
% des besoins du territoire	23%	39%	

Seuls 23% des besoins d'abattage théoriques en ovins-caprins et 39% des besoins d'abattages théoriques en porcins ont été couverts.

Résultats attendus à court terme

A court terme, le plan d'actions devrait permettre de :

- Renforcer le système de contingentement des abattages porcins, en particulier à Ponte à a Leccia afin de déléster les volumes sur les abattoirs du Sud qui ont un potentiel de croissance et étaler (hors AOP) la période de pointe sur un plus grand nombre de semaines :
 - o Coûts négligeables ;
 - o Volumes supplémentaires négligeables.
- Maximiser le potentiel de Cuzzà grâce à l'augmentation de la cadence et du temps de travail :
 - o Coûts négligeables ;
 - o + 3 000 porcins abattus (volumes x 2 par rapport à 2022)
- Améliorer la chaîne d'abattage petits ruminants de Cuttuli en adéquation avec les gabarits des ovins/caprins élevées sur le territoire et bénéficier des travaux réalisés en 2023 sur la chaîne porcine :
 - o Investissement de 300K€ ;
 - o + 2 500 ovins/caprins (+ 34% par rapport à 2022); + 4 000 porcins (x5)

En synthèse :

A court terme (nombre de têtes)	Ovins/Caprins	Porcs	Bovins
Ponte à a Leccia	10 626	6 129	<i>6 700</i>
Cuttuli	10 000	5 000	<i>2 600</i>
Portivechju	3 782	419	<i>2 300</i>
Cozzano		6 000	
Bastelica		4 610	
TOTAL	24 408	22 158	
Besoins du territoire	95 000	39 000	<i>Pas d'enjeu de capacité</i>
% des besoins du territoire	26%	57%	

A court terme et grâce à un investissement de 300K€ (chaîne ovins/caprins), le plan d'actions permettra d'augmenter significativement la capacité d'abattage en porcs du territoire (passage d'une capacité de 15K à 22K têtes) et légèrement celle en ovins/caprins (22K à 24K). Il permettra également d'améliorer l'efficacité et la qualité des abattages (investissements de 4,2M€ dans les 4 abattoirs hors Portivechju pour optimiser les outils d'abattage et leurs consommations énergétiques ; plan de formation), d'avoir une meilleure répartition de l'activité porcine entre les abattoirs et donc d'augmenter la rentabilité des abattoirs du Sud. La mise en place d'une gouvernance dynamique du schéma d'abattage permettra également une efficacité accrue de sa mise en œuvre grâce à un meilleur pilotage ; une implication de l'ensemble des acteurs des filières viande dans sa réalisation et une meilleure lisibilité de l'action publique.

Résultats attendus à moyen terme

A moyen terme, le plan d'actions devrait permettre de :

- Créer une structure d'abattage dédiée aux ovins et caprins permettant d'abattre une partie des animaux de l'île, de les découper, de les transformer, de les surgeler : il s'agira d'actualiser le projet Pôle petits ruminants prévu dans le nord-est de l'île :
 - o Investissement de 6,9M€ à réévaluer
 - o + 45 000 têtes en ovins/caprins
 - o Impact sur Ponte à a Leccia : - 5K têtes ovins/caprins ; +2K têtes porcins
- Réhabiliter l'abattoir de Portivechju ou construire nouvel abattoir petits ruminants, veaux et porcs Portivechju :
 - o Investissement de 7M€ dans le cas d'une nouvelle construction ; 1,5M€ dans le cas d'une réhabilitation
 - o + 1 500 ovins/caprins ; porcins en réponse aux besoins locaux

En synthèse :

A moyen terme (nombre de têtes)	Ovins/Caprins	Porcs	Bovins
Ponte à a Leccia		7 800	6 700
Cuttuli	10 000	5 000	2 600
Portivechju	5 000	2 000	2 300
Cozzano		6 000	
Bastelica		4 610	
Pôle Petit Ruminants	45 000		
TOTAL	60 000	25 410	
Besoins du territoire	95 000	39 000	<i>Pas d'enjeu de capacité</i>
% des besoins du territoire	63%	65%	<i>capacité</i>

A moyen terme et grâce à un investissement de 8,5 M€ (cas réhabilitation de Portivechju) ou de 14M€ (cas nouvel abattoir à Portivechju), le plan d'actions permettra d'augmenter significativement la capacité d'abattage en ovins/caprins du territoire (passage d'une capacité de 22K en 2022 à 60K têtes) et celle en porcins (15K en 2022 à 25K). Cela permettra une meilleure adéquation avec les besoins des éleveurs, une limitation des abattages hors circuit officiel et un accroissement de la valeur ajoutée insulaire. Le plan d'actions permettra également de valoriser les sous-produits d'abattage (recrutement d'un chargé d'étude dédié).

Par ailleurs, le plan d'actions permettra d'étudier des projets potentiels de création supplémentaire de capacités d'abattage, d'outils de transformation :

- Etude d'opportunité pour un outil de découpe en prestation de service annexé à un abattoir.
- Etude d'opportunité de la mise en place d'une ligne spécifique pour les porcelets dans un des abattoirs.
- Etude d'opportunité sur la construction d'un nouvel abattoir porcins dans le nord-ouest du territoire (en fonction des résultats de l'étude de marché en cours par la CC de Spelunca Liamone).
- Etude d'opportunité pour la création de petites unités d'abattage fixes en ovins/caprins réparties judicieusement sur l'île en cas de contraintes réglementaires sur le transport des animaux, notamment non sevré

2. Les 12 actions du plan

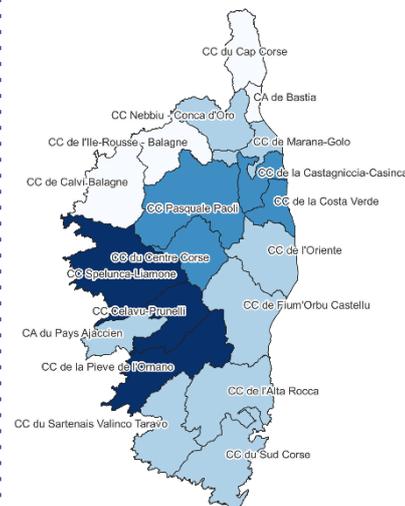
Les six axes sont présentés de manière synthétique puis déclinés en fiches actions dans ce document de travail.

Filière cible : PORCINS**Public cible :**  Producteurs Abattoirs**Volumes concernés :**

- 15K porcs abattus chaque année dans les abattoirs dont environs 5K candidats AOP
- Environ 35K porcs locaux & 4K importés à abattre par an.

Contexte :

- Les abattages de porcs se concentrent sur les mois d'hiver – période de charcuterie. Deux abattoirs saisonniers ouvrent sur cette période en Corse du Sud : Bastelica et Cuzzà.
- L'abattoir de Ponte à a Leccia assure seul le service en Haute Corse. Les volumes à traiter ne lui permettent pas d'absorber la demande ni de réaliser les abattages dans des conditions optimales.
- Les zones ouest de la Haute-Corse et Sud du territoire sont situées à plus d'une 1h30 d'un abattoir porcin. Les zones nord-ouest et Sud du territoire sont situées à plus d'une 1h30 d'un abattoir porcin. La zone nord-ouest représente plus de 20% du cheptel porcin Corse.
- La capacité totale des abattoirs Corse est de 25/30K porcs sur la haute saison. Elle n'est exploitée qu'à 60% : Cuttuli, Bastelica et Cuzzà ont des capacités non exploitées.
- Moins de la moitié des porcs élevés sur le territoire sont abattus dans des abattoirs (enjeux sanitaires et légaux significatifs). Les éleveurs interrogés sont relativement peu satisfaits de la qualité des abattages.
- La filière porcine Corse est dynamique avec un cheptel ayant été multiplié par deux entre 2010 et 2020. Cela s'explique grâce à un marché en développement, notamment grâce à des produits charcutiers corses reconnus dont les 3 AOP et, jusqu'alors, la reconnaissance des SPL (dont châtaignes et châtaigneraies) comme surfaces productives par la PAC
- La récente réforme de la PAC risque de diriger vers les abattoirs de nombreux porcs qui pour le moment sont abattus dans un circuit non officiel. A l'inverse l'obtention de l'IGP Corse risque de fragiliser les filières d'élevage.
- L'opportunité touristique n'est que peu exploitée aujourd'hui avec une filière viande confidentielle.



Part des EPCI dans le cheptel porcin Corse

- Moins de 2% du cheptel porcin Corse
- Entre 2% et 5% du cheptel porcin Corse
- Entre 5% et 10% du cheptel porcin Corse
- Plus de 10% du cheptel porcin Corse

Objectifs de l'axe :

- Permettre l'abattage de l'ensemble des porcs produits sur le territoire dans les abattoirs corses.
- Optimiser les abattages en période de pointe.
- Anticiper les besoins d'abattage en viande, en porcelets.

Description de l'axe :

- Renforcer le système de contingentement des abattages porcins, en particulier à Ponte à a Leccia afin de délester les volumes sur les abattoirs du Sud qui ont un potentiel de croissance et étaler (hors AOP) la période de pointe sur un plus grand nombre de semaines.
- Etude de programmation en vue d'améliorer le process d'abattage porcs (amélioration de l'ergonomie et de la qualité produit) à Ponte à a Leccia.
- Maximisation du potentiel de Cuzzà grâce à l'augmentation de la cadence et du temps de travail.
- Etude d'opportunité sur la construction d'un nouvel abattoir porcins dans le nord-ouest du territoire en fonction des résultats de l'étude de marché en cours par la CC de Spelunca Liamone.
- Etude d'opportunité de la mise en place d'une ligne spécifique pour les porcelets dans un des abattoirs.
- Suivi de l'opportunité de la mise en place d'une ligne porcins dans le potentiel nouvel abattoir de Portivechju.

Résultats attendus :

- ✓ Augmentation du nombre de porcs corses abattus dans les abattoirs et limitation des abattages hors circuit officiel.
- ✓ Capacité totale d'abattage de 25K têtes.
- ✓ Meilleure répartition de l'activité.
- ✓ Accroissement de l'activité et donc de la rentabilité des abattoirs du Sud.

Coût estimé de l'axe :

Etude de programmation abattoirs : 40K€
 Investissements porcs sur Ponte à a Leccia : +/- 1,3M€ (dont bouverie)
 Etude porcelets : 20K€ (investissements selon étude)
 Etude d'opportunité nouvel abattoir : +/- 35K€ (coût construction d'un abattoir : +/- 5M€)

Moyens humains :

Equipes actuelles du SMAC et des abattoirs

Financements possibles : PTIC, autres à définir**Points de vigilance/ freins / difficultés / questionnements / commentaires :**

- Consensus nécessaire de l'ensemble des acteurs (SMAC, abattoirs, ODARC, Chambres d'agriculture, etc.) sur le bienfondé de la mise en place du contingentement.
- Mettre en place une communication pédagogique pour expliquer aux éleveurs la raison du contingentement
- Suivi des volumes abattus pour valider que le renforcement du contingentement ne transfère pas les porcs vers le circuit non officiel.
- Réaliser un bilan de fin de campagne 2023-24 pour apprécier l'évolution des volumes porcins notamment par suite des évolutions de la PAC.

Filière cible : PORCINS**Public cible :**  Producteurs Abattoirs**Volumes concernés :**

- 15K porcs abattus chaque année dans les abattoirs dont environ 5K candidats AOP
- Environ 35K porcs locaux & 4K importés à abattre par an.

Contexte :

- Les abattages de porcs se concentrent sur les mois d'hiver. Deux abattoirs saisonniers ouvrent sur cette période en Corse du Sud. L'abattoir de Ponte à a Leccia assure seul le service en Haute Corse. Les volumes à traiter ne lui permettent pas d'absorber la demande ni de réaliser les abattages dans des conditions optimale.
- La capacité totale des abattoirs Corse est de 25/30K porcs sur la saison. Elle n'est exploitée qu'à 60%.
- La récente réforme de la PAC risque de diriger vers les abattoirs de nombreux porcs qui pour le moment sont abattus dans un circuit non officiel (enjeux sanitaires et légaux).
- Le contingentement en place aujourd'hui sur Ponte à a Leccia n'est pas suffisamment stricte pour être efficace.

Objectifs de l'action :

- Permettre l'abattage de l'ensemble des porcs produits sur le territoire dans les abattoirs corses.
- Optimiser les abattages en période de pointe.

Description de l'action :

1. Partager avec l'ensemble des parties prenantes (direction abattoirs, SMAC, chambres d'agriculture, représentants filière) le potentiel précis de chacun des abattoirs en prenant en compte la réglementation ICPE : **nombre de porcs abatables par jour sur toute la période de pointe dans chacun des 5 abattoirs**
2. Définir le système de contingentement en concertation avec les **organisations de producteurs** : modalités de prise de rendez-vous (délai de réservation ; réservation sur la saison ; via secrétariat ou grâce à un site internet (existant mais non utilisé) / une application mobile ; prépaiement d'un acompte; système de refus des porcs non annoncés, etc.) ; si les modalités sont les mêmes pour tous les abattoirs, par abattoir, etc.
3. Réalisation d'une **campagne de responsabilisation auprès des éleveurs sur la prise de rendez-vous et le respect des plannings** : raisons et avantages, modalités, mise en avant des abattoirs avec disponibilités, etc.
4. Mettre en œuvre rigoureusement les nouvelles modalités du contingentement.
5. Dans un 2nd temps, **étudier l'opportunité de mettre en place une cartographie basée sur des isochrones afin d'anticiper une saturation à venir des abattoirs.**

Faisabilité / complexité :**Maturité de l'action et des acteurs****Impact attendu****Résultats attendus :**

- ✓ Amélioration de la qualité des abattages à Ponte à a Leccia et augmentation à la marge des volumes abattus.
- ✓ Meilleure répartition de l'activité.
- ✓ Accroissement de l'activité et donc de la rentabilité des abattoirs du Sud.

Étapes clés – calendrier prévisionnel 2023-2025

- Réunion de lancement : au plus vite pour une optimisation du contingentement à Ponte à a Leccia dès la campagne 2023-24
- Campagne de communication par tous les acteurs de la filière dès la campagne 2023-24
- Optimisation contingentement abattoirs du Sud pour la campagne 2024-25 ou 2025-26 selon volumes.

Coût estimé de l'action :

Négligeable

Moyens humains :

SMAC pour la mise en place et l'animation de la solution

Financements possibles : non pertinent**Partenaires pressentis :**Copilotes : SMAC, abattoirsPartenaires : Chambres d'agriculture, Odarc, DRAAF, association, représentants d'éleveursExpertise à mobiliser : Non**Ressources/existant/sources d'inspiration :**

- Contingement : Abattoir de Digne les bains
- Abattoir de Guillestre (05) pour l'application mobile de réservation

Articulation avec les autres politiques publiques :

- Impact de la PAC sur les volumes à abattre

Points de vigilance/ freins / difficultés / questionnements /commentaires :

- Intégrer dans les contrats de DSP le principe de solidarité entre sites, un nombre de jours d'ouverture, les conditions de financement des délestages d'un site à un autre.
- Consensus nécessaire de l'ensemble des acteurs (SMAC, abattoirs, ODARC, Chambres d'agriculture, etc.) sur le bienfondé du renforcement du contingentement.
- Mettre en place une communication pédagogique pour expliquer aux éleveurs la raison du contingentement.
- Réaliser un bilan de fin de campagne 2023-24 pour apprécier l'évolution des volumes porcins.

ACTION 1.2 - PRECISER L'OPPORTUNITÉ DE NOUVEAUX INVESTISSEMENTS

Axe 1

Filière cible : PORCINS**Public cible :**  **Producteurs** **Abattoirs****Volumes concernés :**

- 15K porcs abattus chaque année dans les abattoirs dont environ 5K candidats AOP
- Environ 35K porcs locaux & 4K importés à abattre par an.

Contexte :

- L'abattoir de Ponte à a Leccia assure seul le service en Haute Corse. Les volumes à traiter ne lui permettent pas d'absorber la demande ni de réaliser les abattages dans des conditions optimales.
- Les zones nord-ouest et Sud du territoire sont situées à plus d'une 1h30 d'un abattoir porcin. La zone nord-ouest représente plus de 20% du cheptel porcin Corse.
- Moins de la moitié des porcs élevés sur le territoire sont abattus dans des abattoirs (enjeux sanitaires et légaux significatifs). Les éleveurs interrogés sont relativement peu satisfaits de la qualité des abattages.
- La filière porcine Corse est dynamique avec un cheptel ayant été multiplié par deux entre 2010 et 2020.
- La récente réforme de la PAC risque de diriger vers les abattoirs de nombreux porcs qui pour le moment sont abattus dans un circuit non officiel. A l'inverse l'obtention de l'IGP Corse risque de fragiliser les filières d'élevage.
- L'opportunité touristique n'est que peu exploitée aujourd'hui avec une filière viande confidentielle.

Objectifs de l'action :

- Permettre l'abattage de l'ensemble des porcs produits sur le territoire dans les abattoirs corses.
- Améliorer la qualité des abattages.
- Anticiper les besoins d'abattage en viande, en porcelets.

Description de l'action :

1. Etude de programmation en vue d'améliorer le process d'abattage porcs (amélioration de l'ergonomie et de la qualité produit) à Ponte à a Leccia.
2. Maximisation du potentiel de Cuzzà grâce à l'augmentation de la cadence et du temps de travail.
3. Etude d'opportunité sur la construction d'un nouvel abattoir porcins dans le nord-ouest du territoire en fonction des résultats de l'étude de marché en cours par la CC de Spelunca Liamone.
4. Etude d'opportunité de la mise en place d'une ligne spécifique pour les porcelets dans un des abattoirs.
5. Suivi de l'opportunité de la mise en place d'une ligne porcins dans le potentiel nouvel abattoir de Portivechju.

Faisabilité / complexité :**Maturité de l'action et des acteurs****Impact attendu****Résultats attendus :**

- ✓ Augmentation du nombre de porcs corses abattus dans les abattoirs et limitation des abattages hors circuit officiel.
- ✓ Amélioration de la qualité produit.
- ✓ Capacité totale d'abattage de 25K têtes.

Etapes clés – calendrier prévisionnel 2023-2025

- Maximisation du potentiel de Cuzzà dès 2024
- Programmation Ponte à a Leccia dès 2024, autres abattoirs ensuite.
- Etude d'opportunité d'un nouvel abattoir en 2024/25 (suite étude de marché).
- Etude d'opportunité porcelet en 2025/26 (non prioritaire).

Coût estimé de l'action :

- Etude de programmation abattoirs : 40K€
- Investissements porcs sur Ponte à a Leccia: +/- 1,3M€ (dont bouverie)
- Etude porcelets : 20K€ (investissements selon étude)
- Etude d'opportunité nouvel abattoir : +/- 35K€ (coût construction d'un abattoir porcin : +/- 5M€)

Moyens humains :

SMAC et ODARC pour le pilotage

Financements possibles : Feader, CdC, Etat (PTIC)**Partenaires pressentis :****Pilotes :** Comité de pilotage du schéma d'abattage**Partenaires :** ODARC, CDC, Chambres d'agriculture**Expertise à mobiliser :** Cabinet(s) d'étude**Ressources/existant/sources d'inspiration :**

- Abattoir de Saint Jean Pied Port pour la variété de gabarit
- A identifier pour les porcelets

Articulation avec les autres politiques publiques :

- Impact de la PAC sur les volumes à abattre

Points de vigilance/ freins / difficultés / questionnements /commentaires :

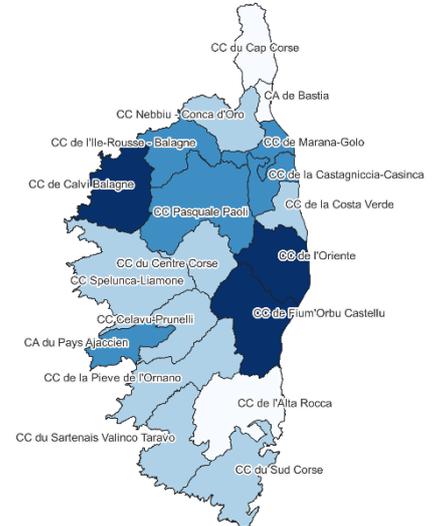
- Réaliser un bilan de fin de chaque campagne pour apprécier l'évolution des volumes porcins (impacts de l'évolution de la PAC, de l'IGP)
- Pertinence à évaluer en fonction de l'ensemble des projets d'abattoirs en cours (petits ruminants, Spelunca-Liamone, etc.)

Filière cible : Ovins & caprins**Public cible :**  Producteurs**Volumes concernés :**

- Environ 70K ovins et 25K caprins à abattre en Corse par an
- Abattage dans les abattoirs 16K et 8K têtes soit 23% et 32% des volumes à abattre

Contexte :

- La production ovine de l'île est essentiellement tournée vers la filière laitière. Deux types de produits viandes sont mis sur le marché : Les brebis de réforme et les agneaux de lait. Ils représentent une part significative du revenu des éleveurs.
- Les agneaux de lait trouvent un débouché en Corse et en Sardaigne où les animaux sont expédiés en vif. Le marché sarde se contraint de plus en plus.
- La période de production est extrêmement restreinte se concentrant sur les dernières semaines de l'année (avant celle des fromages).
- Les capacités actuelles d'abattage (28K têtes maximum) ne permettent de couvrir que 25% des besoins théoriques.
- Environ la moitié des abattages ovins et caprins se fait à la ferme. Le cheptel est stable.
- La zone ouest de la Haute-Corse est située à plus d'une 1h30 d'un abattoir alors qu'elle représente plus de 15% du cheptel ovins Corse.
- La taille du marché de l'agneaux de lait est limitée.



Part des EPCI dans le cheptel ovin Corse

- Moins de 2% du cheptel ovin Corse
- Entre 2% et 5% du cheptel ovin Corse
- Entre 5% et 10% du cheptel ovin Corse
- Plus de 10% du cheptel ovin Corse

Objectifs de l'axe :

- Avoir sur le territoire une capacité d'abattage en accord avec la demande des éleveurs.
- Permettre une valorisation des agneaux de lait.
- Répondre aux attentes sociétales et anticiper les réglementations visant à limiter le transport des animaux non sevrés.

Description de l'axe :

La demande en abattage ne pourra pas être satisfaite par les outils d'abattage actuels. Des réponses complémentaires peuvent être apportées à cette problématique selon les zones géographiques :

- Amélioration de la chaîne d'abattage petits ruminants de Cuttuli en adéquation avec les gabarits des ovins/caprins élevés sur le territoire.
- Création d'une structure d'abattage dédiée aux ovins et caprins permettant d'abattre une partie des animaux de l'île, de les découper, de les transformer, de les surgeler : il s'agira d'actualiser le projet Pôle petits ruminants prévu dans le nord-est de l'île.
- Etude d'opportunité de réhabilitation l'abattoir de Portivechju ou de la construction d'un nouvel abattoir petits ruminants, porcins et veaux à Portivechju.
- Etude d'opportunité pour la création de petites unités d'abattage réparties judicieusement sur l'île dans le cas de contraintes réglementaires sur le transport des animaux, en particulier non sevrés.

Résultats attendus :

- ✓ Augmentation des volumes abattus pour une meilleure adéquation avec les besoins des éleveurs
- ✓ Limitation des abattages hors circuit officiel
- ✓ Accroissement de la valeur ajoutée insulaire

Coût estimé de l'axe :

Amélioration de Cuttoli : 500K€ dont 300K€ pour la ligne ovins/caprins

Pôle petits ruminants : 6,9M€ à actualiser

Portivechju : 7M€ dans le cas d'une nouvelle construction ; 1,5€M dans le cas d'une réhabilitation

Etude d'implantation, faisabilité des petites unités : +/- 50K€. Installation : 250 K€ par unité.

Moyens humains :

SMAC et ODARC pour le pilotage

Financements possibles : Feader, CdC, Etat (PTIC)

Points de vigilance/ freins / difficultés / questionnements / commentaires :

- Définir un plan de charge et veiller à graduer les investissements selon les besoins du marché aval (demande en viande)
- Être précis sur le modèle économique des outils à venir et sur les capacités de leur futur gestionnaire. Valider le portage juridique du Pôle Petits Ruminants.
- Faire une veille sur la législation sur le transport des animaux non sevrés à venir et les réflexions nationales en cours sur les nouvelles structures d'abattage (dont petites unités) notamment en termes de rentabilité.

ACTION 2.1 - AMELIORATION DE LA CHAINE D'ABATTAGE PETITS RUMINANTS DE CUTTULI

Axe 2

Filière cible : Ovins & caprins**Public cible :**  Producteurs**Volumes concernés :**

- Environ 70K ovins et 25K caprins à abattre en Corse par an
- Abattage dans les abattoirs 16K et 8K têtes soit 23% et 32% des volumes à abattre

Contexte :

- La chaîne d'abattage petits ruminants de Cuttuli réalisée récemment n'est pas adaptée aux gabarits corses et demande une main d'œuvre bien supérieure à ce qu'il faudrait.
- La chaîne petits ruminants ne fonctionne que 20h par semaine même au plus haut de la haute saison.

Objectifs de l'action :

- Augmenter significativement l'efficacité des abattages ovins/caprins de l'abattoir : main d'œuvre par tête et nombre de tête par heure
- Avoir sur le territoire une capacité d'abattage en accord avec la demande des éleveurs.

Description de l'action :

Amélioration de la chaîne d'abattage petits ruminants de Cuttuli en adéquation avec les gabarits des ovins/caprins élevés sur le territoire :

1. Intervention d'un moniteur spécialisé en abattage ovin afin de former les équipes sur les nouveaux process et de formuler des préconisations chiffrées sur les modifications à apporter à la chaîne.
2. Réalisation des travaux d'amélioration selon les procédures en vigueur.

Faisabilité / complexité :**Maturité de l'action et des acteurs****Impact attendu****Résultats attendus :**

- ✓ Optimisation des capacités actuelles : augmentation des volumes abattus pour atteindre 10K têtes en haute saison
- ✓ Limitation des abattages hors circuit officiel

Etapes clés – calendrier prévisionnel 2023-2025

Intervention en période de pointe ovine : décembre 2023
Amélioration de la chaîne sur 2024

Coût estimé de l'action :

Intervention du moniteur spécialisé et la mise en œuvre des modifications : 12K€
Amélioration de la chaîne O/C: 300K€

Partenaires pressentis :

Pilotes : Comité de pilotage du schéma

Partenaires : aucun

Expertise à mobiliser : Directeur de l'abattoir, moniteur spécialisé en abattage ovin (ex. Adofia),

Moyens humains :

SMAC pour le pilotage

Financements possibles : Feader, CdC, Etat (PTIC)**Ressources/existant/sources d'inspiration :**

- Axuria (coopérative agneaux de lait découpé, transformé, surgelés)
- Provence Alpes Agneaux (transformation, surgélation d'agneaux de 20kg)

Articulation avec les autres politiques publiques :

- Non identifié

Points de vigilance/ freins / difficultés / questionnements / commentaires :

- Nécessité légale de réaliser un programme par le maître d'ouvrage (Article L2421-3 du code de la commande publique) et obligation que le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage soit des entités différentes.
- Nécessité de piloter finement la mise en œuvre des solutions pour exploiter leur complémentarité et rationaliser les investissements.

Filière cible : Ovins & caprins**Public cible :**  Producteurs**Volumes concernés :**

- Environ 70K ovins et 25K caprins à abattre en Corse par an
- Abattage dans les abattoirs 16K et 8K têtes soit 23% et 32% des volumes à abattre

Contexte :

- La production ovine de l'île est essentiellement tournée vers la filière laitière. Deux types de produits viandes sont mis sur le marché : Les brebis de réforme et les agneaux de lait. Ils représentent une part significative du revenu des éleveurs.
- Les agneaux de lait trouvent un débouché en Corse et en Italie où les animaux sont expédiés en vif. La période de production est extrêmement restreinte se concentrant sur les dernières semaines de l'année (avant celle des fromages).
- Les capacités actuelles d'abattage (28K têtes maximum) ne permettent de couvrir que 25% des besoins théoriques.
- La taille du marché de l'agneaux de lait est limitée.
- La législation européenne à venir est susceptible de contraindre le transport des animaux non sevrés.
- L'ODARC a initié un projet Pôle petits ruminants comprenant un abattoir et un outil de valorisation complet de la 1ère à la 4ème transformation. Une étude d'opportunité a été réalisée en 2019 et l'appel d'offre de sélection du maître d'œuvre est en cours.

Objectifs de l'action :

- Avoir sur le territoire une capacité d'abattage en accord avec la demande des éleveurs.
- Permettre une valorisation des agneaux de lait.

Description de l'action :

Création d'une structure d'abattage dédiée permettant d'abattre une partie des animaux de l'île, de les découper, de les transformer et de les surgeler.

1. Actualisation du projet Pôle petits ruminants grâce à :
 - Une étude de marché précise permettant d'évaluer les potentiels de marché des différentes formes ainsi que les volumes. Cette étude pourrait être complétée par des tests marchés grâce à de l'abattage/transformation/surgélation sur le continent (ex. partenaire en PACA). Elle prendra en compte l'impact potentiel des actions 2.1 et 2.3.
 - Une actualisation du business plan avec les données marchés, la prise en compte du projet petites unités, de la réglementation sur le transport des animaux non sevrés et des coûts de construction et de fonctionnement actualisés (notamment inflation)
 - Une validation concernant le portage du Pôle d'un point de vue juridique et de cohérence avec la gouvernance du schéma d'abattage.
2. Validation du projet actualisé puis construction du Pôle selon les procédures en vigueur (APS, APD, etc.)

Faisabilité / complexité :**Maturité de l'action et des acteurs****Impact attendu****Résultats attendus :**

- ✓ Création d'une capacité d'abattage de 45K têtes
- ✓ Limitation des abattages hors circuit officiel
- ✓ Accroissement de la valeur ajoutée insulaire

Etapas clés – calendrier prévisionnel 2023-2025

Actualisation du projet pôle petits ruminants – hiver 2024

Partenaires pressentis :

Pilote : Comité de pilotage du schéma d'abattage

Partenaires : SMAC, AREO, GPC, ILLOC, Agnellu e capretu, Casgiu

Casanu, chambres d'agriculture, DRAAF

Expertise à mobiliser : Cabinet(s) d'étude

Coût estimé de l'action :

Investissement et fonctionnement Pôle petits ruminants : 6,9M€ à actualiser

Moyens humains :

ODARC/SMAC

Financements possibles : Feader, CdC, Etat (PTIC)

Ressources/existant/sources d'inspiration :

- Axuria (coopérative agneaux de lait découpé, transformé, surgelés)
- Provence Alpes Agneaux (transformation, surgélation d'agneaux de 20kg)

Articulation avec les autres politiques publiques :

- Législation européenne sur le transport des animaux non sevrés à venir

Points de vigilance/ freins / difficultés / questionnements / commentaires :

- Attentes très fortes des acteurs filières et nécessité de contracter les délais de mise en œuvre
- Définir un plan de charge et veiller à graduer les investissements selon les besoins du marché aval (demande en viande)
- Être précis sur le modèle économique des outils à venir. Valider le portage juridique du Pôle Petits Ruminants (construction et gestion)
- Faire une veille sur la législation sur le transport des animaux non sevrés à venir.
- Nécessité de piloter finement la mise en œuvre des solutions pour exploiter leur complémentarité et rationaliser les investissements.

ACTION 2.3 – MISE EN ŒUVRE D'UNE SOLUTION D'ABATTAGE A PORTIVECHJU

Axe 2

Filière cible : Ovins & caprins**Public cible :**  Producteurs**Volumes concernés :**

- Environ 70K ovins et 25K caprins à abattre en Corse par an
- Abattage dans les abattoirs 16K et 8K têtes soit 23% et 32% des volumes à abattre

Contexte :

- La production ovine de l'île est essentiellement tournée vers la filière laitière. Deux types de produits viandes sont mis sur le marché : Les brebis de réforme et les agneaux de lait. Ils représentent une part significative du revenu des éleveurs.
- Les agneaux de lait trouvent un débouché en Corse et en Italie où les animaux sont expédiés en vif. La période de production est extrêmement restreinte se concentrant sur les dernières semaines de l'année (avant celle des fromages).
- Les capacités actuelles d'abattage (28K têtes maximum) ne permettent de couvrir que 25% des besoins théoriques.

Objectifs de l'action :

- Avoir sur le territoire une capacité d'abattage en accord avec la demande des éleveurs.
- Permettre une valorisation des agneaux de lait.
- Répondre aux attentes sociétales et anticiper les réglementations visant à limiter le transport des animaux non sevrés.

Description de l'action :

1. Evaluer la pertinence de la réhabilitation de l'abattoir de Portivechju et de la construction d'un nouvel abattoir petits ruminants, porcs et veaux à Portivechju.
2. Validation de la solution la plus adaptée
3. Mise en œuvre de la solution

Faisabilité / complexité :**Maturité de l'action et des acteurs****Impact attendu****Résultats attendus :**

- ✓ Couverture géographique Sud
- ✓ Maintien des volumes abattus : 5K têtes ovins/caprins et 2K veaux (réponse aux besoins locaux), création de capacités en porcs
- ✓ Limitation des abattages hors circuit officiel.

Etapes clés – calendrier prévisionnel 2023-2025

Etude comparative : 2024/2025 pour validation de la solution en 2025

Partenaires pressentis :**Pilote :** Comité de pilotage du schéma d'abattage**Partenaires :** SMAC, CC du Sud Corse**Expertise à mobiliser :** Cabinet(s) d'étude**Coût estimé de l'action :**

Etude comparative : +/- 40K€

Portivechju : 7M€ dans le cas d'une nouvelle construction ; 1,5€M dans le cas d'une réhabilitation

Moyens humains :

SMAC pour le pilotage

Financements possibles : Feader, CdC, Etat (PTIC)**Articulation avec les autres politiques publiques :**

Non identifié

Ressources/existant/sources d'inspiration :

Non identifié

Points de vigilance/ freins / difficultés / questionnements / commentaires :

- Nécessité de piloter finement la mise en œuvre des solutions pour exploiter leur complémentarité et rationaliser les investissements.

Filière cible : Ovins & caprins**Public cible :**  Producteurs**Volumes concernés :**

1. Environ 70K ovins et 25K caprins à abattre en Corse par an
2. Abattage dans les abattoirs 16K et 8K têtes soit 23% et 32% des volumes à abattre

Contexte :

- La production ovine de l'île est essentiellement tournée vers la filière laitière. Deux types de produits viandes sont mis sur le marché : Les brebis de réforme et les agneaux de lait. Ils représentent une part significative du revenu des éleveurs.
- Les agneaux de lait trouvent un débouché en Corse et en Italie où les animaux sont expédiés en vif. La période de production est extrêmement restreinte se concentrant sur les dernières semaines de l'année (avant celle des fromages).
- Les capacités actuelles d'abattage (28K têtes maximum) ne permettent de couvrir que 25% des besoins théoriques.

Objectifs de l'action :

- Avoir sur le territoire une capacité d'abattage en accord avec la demande des éleveurs.
- Permettre une valorisation des agneaux de lait.
- Répondre aux attentes sociétales et anticiper les réglementations visant à limiter le transport des animaux non sevrés.

Description de l'action :

Dans le cas d'une réglementation contraignante sur le transport des animaux non sevrés, et pour les zones isolées, réalisation d'une étude d'opportunité technico-économique pour la création de petites unités d'abattage fixes réparties sur l'île (propriétaire, réglementation sanitaire, gestion d'unité, groupe d'éleveurs, équipe d'abattage, modèle économique, etc.). A priori :

- Techniquement : Unité de moins de 100 m²; Capable de traiter 150 agneaux/jour ; Destiné à servir de 15 à 20 éleveurs (avec en moyenne 50 agneaux de lait par saison).
- Légalement : Respect des réglementations sanitaires ; Forme juridique de type CUMA ou SCIC
Puis validation de la solution puis recherche et accompagnement des éleveurs porteurs de projets.
Puis formation des éleveurs amenés à réaliser les abattages (cf. action 5.2) :
 - Formation pratique par un organisme de formation dans un abattoir
 - Formations certifiantes à faire en même temps que celles de renouvellement des opérateurs des abattoirs.

Faisabilité / complexité :**Maturité de l'action et des acteurs****Impact attendu****Résultats attendus :**

- ✓ Meilleure couverture géographique
- ✓ Augmentation des volumes abattus pour une meilleure adéquation avec les besoins des éleveurs (6K têtes par unité)
- ✓ Limitation des abattages hors circuit officiel.

Étapes clés – calendrier prévisionnel 2023-2025*Non prioritaire*

Étude d'implantation, faisabilité et mise en œuvre des petites unités – suivante évolutions schéma d'abattage et cheptels

Partenaires pressentis :Copilotes : SMAC, Chambre d'agriculturesPartenaires : AREO, GPC, ILLOC, Agnellu e capretu, Casgiu Casanu, éleveurs autres, ODARC, DRAAF, DDETSPPExpertise à mobiliser : Cabinet(s) d'étude**Coût estimé de l'action :**

Étude d'implantation, faisabilité: +/- 50K€

Installation unités : 250 K€ par unité

Moyens humains :

Chambres d'agricultures et SMAC pour le pilotage

Financements possibles : Feeder, CdC, Etat (PTIC)**Articulation avec les autres politiques publiques :**

- Réflexions nationales en cours sur les nouvelles structures d'abattage
- Législation européenne sur le transport des animaux non sevrés à venir

Ressources/existant/sources d'inspiration :

- Abattoirs où les éleveurs abattent : Le Vigan, Die, Guillestre, Bourg d'Oisans, Saint Auban sur L'Ouvèze

Points de vigilance/ freins / difficultés / questionnements / commentaires :

- Définir un plan de charge et veiller à graduer les investissements selon les besoins du marché aval (demande en viande)
- Être précis sur le modèle économique des outils à venir et sur les capacités de leur futur gestionnaire.
- Faire une veille sur la législation sur le transport des animaux non sevrés à venir et les réflexions nationales en cours sur les nouvelles structures d'abattage (dont petites unités) notamment en termes de rentabilité.
- Nécessité de piloter finement la mise en œuvre des solutions pour exploiter leur complémentarité et rationaliser les investissements.

Filière cible : Toutes filières

Echelle / volumes concernés :

Public cible :  **Producteurs**  **Grand public**  **Artisans**

A investiguer

Contexte :

- Les éleveurs, en particulier bovins, ont des attentes pour un atelier de découpe. Les quelques acteurs locaux privés le réalisant donnent une satisfaction moyenne.
- Les bouchers n'ont pas toujours la main d'œuvre nécessaire pour permettre la découpe en période touristique.
- Il existe un atelier de découpe annexé à l'abattoir de Cutolli non utilisé.

Objectifs de l'axe-action :

- Donner accès aux éleveurs à un service de découpe en prestation de service afin de leur permettre l'accès à la vente directe et donc d'augmenter leurs revenus
- Permettre aux bouchers de développer une activité de viande locale en réponse à la demande touristique

Description de l'axe-action :

Ouverture de l'atelier de découpe annexé un abattoir pour le faire fonctionner en prestation de service avec agrément CE :

1. Identifier l'abattoir où l'atelier de découpe serait le plus pertinent (Cuttuli, Ponte à a Leccia qui représente des volumes significatifs).
2. Etude d'opportunité comprenant une étude technique, une étude de marché (éleveurs, bouchers, espèces, etc.), la définition du modèle économique et la recherche de potentiels gestionnaires de l'atelier.
3. Programmation pour la réhabilitation des locaux
 - Réhabilitation des locaux non utilisés depuis une dizaine d'années et rééquipement selon les procédures en vigueur (programmation, APS, APD, etc.)
 - Montage juridique pour confier la gestion à un acteur privé
 - Contractualisation avec le futur gestionnaire
 - Demande de l'agrément sanitaire et formation du personnel par le gestionnaire
 - Ouverture de l'atelier

Faisabilité / complexité :



Maturité de l'action et des acteurs



Impact attendu



Résultats attendus :

- ✓ Meilleure valorisation des produits Corse
- ✓ Amélioration du revenu des éleveurs utilisateurs du service

Etapes clés – calendrier prévisionnel 2023-2025

Non prioritaire

- Recherche de potentiels gestionnaires en 2024/25 (gestionnaire de l'abattoir de Cuttuli ?) et étude d'opportunité en 2026
- Réhabilitation 2027, Ouverture sur 2028

Coût estimé de l'axe-action :

- Etude d'opportunité : 15/20K€
- Réhabilitation et équipe : à déterminer

Moyens humains :

SMAC pour pilotage

Financements possibles : Feader, CdC, PEI

Partenaires pressentis :

Copilotes : ODARC, SMAC, abattoir concerné

Partenaires : chambres d'agriculture, groupement d'éleveurs bovins en cours de constitution, associations de bouchers, CMA

Expertise à mobiliser : à définir

Ressources/existant/sources d'inspiration :

- Abattoirs de Saint Jean de Pied de Port, Brioude, Mauléon Lichard, etc.

Articulation avec les autres politiques publiques :

- Non identifié

Points de vigilance/ freins / difficultés / questionnements / commentaires :

- Associer les éleveurs, les grossistes et les bouchers à la démarche
- Capacité juridique du SMAC à porter l'atelier de découpe à étudier
- Nécessité légale de réaliser un programme par le maître d'ouvrage (Article L2421-3 du code de la commande publique) et obligation que le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage soit des entités différentes.
- Possibilité de financement des travaux par le PTIC à valider

Filière cible : Toutes espèces

Public cible :  Abattoirs

Echelle / volumes concernés :

1 570 tonnes par an pour un montant de +/- 700K€.

Contexte :

- Les sous-produits d'abattage sont expédiés sur le continent où ils font l'objet d'une destruction. Plus de 80 % de ce volume peut pourtant faire l'objet d'une valorisation (compostage puis valorisation agronomique, méthanisation, expédition des cuirs sur la Sardaigne, valorisation alimentaire, aliments pour animaux, etc.).
- En 2022, le coût de cette élimination se montait à plusieurs centaines de milliers d'euros.
- Il existe déjà sur le territoire des projets de valorisation de biodéchets (ex. méthaniseur en Haute Corse)

Objectifs de l'axe-action :

- Réduire le coût pour la collectivité, pour les abattoirs.
- Améliorer l'emprunte carbone des abattages en réduisant les transports.

Description de l'axe-action :

1. Recrutement d'un chargé de mission dédié au projet de valorisation locale pour chacun des sous-produits pour une durée de 3 ans :
 - Etude des possibles solutions, des échelles pertinentes.
 - Mise en place de projets et de micro-projets. Par exemple : une plateforme de compostage, un hygiéniseur au niveau d'un méthaniseur, de petites unités de transformation, etc.
 - Coordination des abattoirs pour la collecte, coordination pour la commercialisation de certains produits
2. Responsabilisation des gestionnaires d'abattoir une fois les solutions en place via des incitations. Intégration de cette responsabilité dans les futurs contrats de DSP.

Faisabilité / complexité :



Maturité de l'action et des acteurs



Impact attendu



Résultats attendus :

- ✓ Les sous-produits d'abattage ne sont plus une charge pour la collectivité
- ✓ Potentielle création de valeur pour les éleveurs et/ou les abattoirs

Etapes clés – calendrier prévisionnel 2023-2025

- Début 2024 : recrutement du chargé de mission
- Mi-2024 : établissement d'un plan de valorisation comprenant les projets à mettre en place
- 2025 : premiers résultats et mise en place des éventuels investissements.

Partenaires pressentis :

Copilotes : SMAC

Partenaires : CELENE, ADEME, DDETSPP, Chambres d'agriculture, SMAC, CdC, abattoirs, office de l'environnement, représentants des filières agroalimentaires (ARIA)

Expertise à mobiliser : CELENE

Articulation avec les autres politiques publiques :

- Contraintes environnementales à venir

Coût estimé de l'axe-action :

Financement du chargé de mission en première année (+/-60K€). Par la suite, il devrait être financé par les économies réalisées.
Investissements à identifier lors de la définition des projets

Moyens humains : 1 chargé de mission à temps plein

Financements possibles : ADEME, CdC, DRAAF, Feader

Ressources/existant/sources d'inspiration :

- Abattoir de Serra Di Fero
- Rambervilliers pour la méthanisation
- Nombreux abattoirs pour le compostage

Points de vigilance/ freins / difficultés / questionnements / commentaires :

- Nécessité de mobiliser les abattoirs pour la mise en œuvre de cette action malgré les contraintes que cela peut représenter pour eux : main d'œuvre au sein des abattoirs (tri, vidage des panses) voir investissements (salle de salage des cuirs, etc.) et réduction de la prise en charge des coûts générés par les déchets par la collectivité.

Filière cible : Toutes filières

Echelle / volumes concernés :

Public cible :



Abattoirs

Cinq abattoirs et l'ensemble de leurs salariés

Contexte :

- Alors que les attentes sociétales en matière sanitaire et en matière de bien-être animal sont de plus en plus fortes, les abattoirs ont énormément de difficultés pour recruter et fidéliser leur personnel.
- Une certaine insatisfaction de la part des usagers des abattoirs sur la qualité des abattages.
- Des marges de progrès à exploiter en matière de productivité.
- Des formations régulières organisées par le SMAC.

Objectifs de l'axe :

- Former et fidéliser le personnel
- Disposer d'équipement d'abattage adaptés

Description de l'axe :

- Mise en place d'un plan de formations qualifiantes de type certificat de compétences professionnelles Opérateur en première transformation des viandes.
- Mise en place, actualisation annuelle et mise en œuvre d'un plan d'investissements pour optimiser les outils d'abattage et optimiser les consommations énergétiques.
- Etudier l'opportunité de la création d'un pôle d'éleveurs formés à intervenir en cas de besoin sur les chaînes d'abattage.

Résultats attendus :

- ✓ Développement des compétences et fidélisation des équipes.
- ✓ Réponse à une pénurie de main d'œuvre qualifiée.
- ✓ Amélioration de la qualité produit.

Coût estimé de l'axe :

Environ 2 500 € par salarié
Plan d'investissement annuel à *déterminer* (montant total estimé : 3,8 M€)

Moyens humains : SMAC pour pilotage

Financements possibles :

OCAPIAT, fonds formation ICGV, fonds multibranches du secteur alimentaire, PDC - Actions prioritaires, Charte Alimentaire, etc. pour les formations
Feader, CdC, Etat (PTIC) pour les investissements

Points de vigilance/ freins / difficultés / questionnements /commentaires :

- Gestion actuelle à garder : organisation des formations par le SMAC qui les propose aux abattoirs en DSP.
- Nécessité légale de réaliser un programme par le maître d'ouvrage (Article L2421-3 du code de la commande publique) et obligation que le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage soit des entités différentes.

Filière cible : Toutes filières

Echelle / volumes concernés :

Public cible :  **Abattoirs**

Cinq abattoirs et l'ensemble de leurs salariés

Contexte :

- Alors que les attentes sociétales en matière sanitaire et en matière de bien-être animale sont de plus en plus fortes, les abattoirs ont énormément de difficultés pour recruter et fidéliser leur personnel.
- Une certaine insatisfaction de la part des usagers des abattoirs sur la qualité des abattages.
- Des marges de progrès à exploiter en matière de productivité.
- Des formations régulières organisées par le SMAC.
- Des enjeux non adressés aujourd'hui d'intégration & de polyvalence subit

Objectifs de l'action :

- Former et fidéliser le personnel

Description de l'action :

1. Audit par un organisme extérieur pour identifier les besoins de formation par abattoir/par chaîne ; Réaliser un bilan des formations réalisées les années précédentes
2. Identification de l'offre de formation existante et des possibles financements de type certificat de compétences professionnelles (ex. CQP Opérateur en première transformation des viandes) et responsable d'équipe
3. Echange avec les responsables de site pour affiner le besoin
4. Définition du plan de formation pluriannuel par abattoir et d'un plan d'intégration des nouveaux salariés.
5. Organisation des formations, potentiellement en se rapprochant avec les formations d'hygiène existantes sur le territoire. Explorer la possible mise en place d'AFEST action de formation en situation de travail, qui privilégie le tutorat en révélant le bon geste professionnel et en favorisant la réflexivité du travail.

Faisabilité / complexité :



Maturité de l'action et des acteurs



Impact attendu



Résultats attendus :

- ✓ Développement des compétences et fidélisation des équipes.
- ✓ Réponse à une pénurie de main d'œuvre qualifiée.
- ✓ Amélioration de la qualité produit.

Etapes clés – calendrier prévisionnel 2023-2025

Mise en place et organisation du plan de formation par abattoir et étude du pôle d'éleveur : 2024
Lancement du plan : 2024 et années suivantes

Coût estimé de l'action :

Audit : +/- 10K€ pour tous les abattoirs
Environ 2500 € par salarié

Moyens humains : SMAC pour pilotage

Financements possibles : OCAPIAT, fonds formation ICGV, fonds multibranches du secteur alimentaire, PDC - Actions prioritaires (pour les entreprises de moins de 50 salariés), Charte Alimentaire, Adec ?, Direction formation de la Cdc

Partenaires pressentis :

Copilotes : SMAC
Partenaires : OCAPIAT, Chambres d'agriculture et CMA
Expertise à mobiliser : Organismes de formation (ex. ADOFIA, FT2A)

Ressources/existant/sources d'inspiration :

- Abattoirs de Saint Gaudens, Pamiers, Ussel, etc.

Articulation avec les autres politiques publiques :

Non identifié

Points de vigilance/ freins / difficultés / questionnements / commentaires :

- Gestion actuelle à garder : organisation des formations par le SMAC qui les propose aux abattoirs en DSP.
- Réalisation d'un document recensant les spécificités de l'abattage en Corse à communiquer aux différents intervenants.

Filière cible : Toutes filières

Echelle / volumes concernés :

Cinq abattoirs et l'ensemble de leurs salariés

Public cible :  Abattoirs

Contexte :

- Alors que les attentes sociétales en matière sanitaire et en matière de bien-être animal sont de plus en plus fortes, les abattoirs ont énormément de difficultés pour recruter et fidéliser leur personnel.
- Une certaine insatisfaction de la part des usagers des abattoirs sur la qualité des abattages.
- Des marges de progrès à exploiter en matière de productivité.

Objectifs de l'action :

- Disposer de ressources humaines de remplacement pour les abattoirs
- Former les éleveurs des petites unités d'abattage ovins/caprins

Description de l'action :

- Mobilisation d'une trentaine d'éleveurs ovins via appel à candidature et aux partenaires de la filière (chambres d'agriculture, ODARC, interprofessions, etc.) intéressés pour travailler ponctuellement dans les abattoirs. En parallèle, définition précise du positionnement de ce groupe, de son rôle et de sa responsabilité. Ce type d'action ne semble pas pertinent pour les porcins car le pic d'abattage correspond au pic d'activité des charcutiers.
- Mise en place d'une formation dédiée aux éleveurs en deux parties :
 - Formation pratique par un organisme de formation dans un abattoir pour les postes nécessitant une certification (à faire en même temps que celles de renouvellement des opérateurs des abattoirs).
 - En parallèle, mise en place d'un groupement d'employeurs entre les différents abattoirs de manière à permettre les échanges de main d'œuvre.
- Rédaction et établissement d'un contrat de prestation de service entre les abattoirs et les exploitations agricoles des éleveurs.

Faisabilité / complexité :



Maturité de l'action et des acteurs



Impact attendu



Résultats attendus :

- ✓ Développement des compétences et fidélisation des équipes.
- ✓ Réponse à une pénurie de main d'œuvre qualifiée.
- ✓ Amélioration de la qualité produit.

Étapes clés – calendrier prévisionnel 2023-2025

- Mobilisation des éleveurs : 1^{er} semestre 2024
- Formation des éleveurs : Automne 2024 pour être opérationnel en novembre 2024

Coût estimé de l'action :

Environ 10K€ par groupe d'éleveurs

Moyens humains : SMAC pour pilotage

Financements possibles : VIVEA

Partenaires pressentis :

- Copilotes : SMAC, abattoirs
- Partenaires : VIVEA, chambres d'agriculture, ODARC
- Expertise à mobiliser : Organismes de formation (ex. ADOFIA, ADIV)

Ressources/existant/sources d'inspiration :

- Abattoirs de Saint Gaudens, Pamiers, Ussel, etc.

Articulation avec les autres politiques publiques :

- Non identifié

Points de vigilance/ freins / difficultés / questionnements / commentaires :

- Mise en œuvre opérationnelle à piloter main dans la main avec les abattoirs et en relation avec l'action 2.3 Création de petites unités d'abattage ovin/caprin.

Filière cible : Toutes filières

Echelle / volumes concernés :

Cinq abattoirs et l'ensemble de leurs salariés

Public cible :  Abattoirs

Contexte :

- Alors que les attentes sociétales en matière sanitaire et en matière de bien-être animal sont de plus en plus fortes, les abattoirs ont énormément de difficultés pour recruter et fidéliser leur personnel.
- Une certaine insatisfaction de la part des usagers des abattoirs sur la qualité des abattages.
- Des marges de progrès à exploiter en matière de productivité.

Objectifs de l'action :

- Disposer d'équipements d'abattage adaptés

Description de l'action :

Mise en place, actualisation annuelle et mise en œuvre d'un plan d'investissements pour optimiser les outils d'abattage et leurs consommations énergétiques :

Abattoirs	Travaux à réaliser	1 ^{ère} estimation du budget
Ponte à a Leccia	Bouverie	2,5M€
	Amenée, assommage et saignée des porcs	
	Chaîne ovine	
	Bureaux et locaux sociaux	
Cuttuli	Station de prétraitement et séparateur d'hydrocarbures	500K€
	Chaîne ovine	
	La station de prétraitement	
Bastelica	Mise en place d'un séparateur d'hydrocarbure	600K€
	Allongement de la chaîne d'abattage	
	Frigo de stockage	
Cuzzà	Station de prétraitement	500K€
	Locaux sociaux	
	Frigo de stockage	
Portivechju	Voir action 2.3	

Faisabilité / complexité :



Maturité de l'action et des acteurs



Impact attendu



Résultats attendus :

- ✓ Fidélisation des équipes via une amélioration des conditions de travail.
- ✓ Amélioration de la qualité produit.

Étapes clés – calendrier prévisionnel 2023-2025

Audit à réaliser sur chaque site durant les périodes d'abattage avec compte-rendu exhaustif des matériels et installation à remplacer, réparer ou créer & rédaction du plan d'investissements par site : saison 2023-24.

Identification des financements à mobiliser et lancement du programme : 2024.

Partenaires pressentis :

Copilotes : SMAC

Partenaires : ODARC, DRAAF, DDTESPP 2B & 2A

Expertise à mobiliser : Maîtrise d'ouvrage, d'œuvre, ARACT, médecine du travail

Articulation avec les autres politiques publiques :

Non identifié

Coût estimé de l'action :

Plan d'investissement annuel à déterminer (montant total estimé pour les 4 abattoirs : 4.2 M€)

Moyens humains : SMAC pour pilotage

Financements possibles :

Feader, CdC, Etat (PTIC)

Ressources/existant/sources d'inspiration :

- Abattoirs de Saint Gaudens, Pamiers, Ussel, etc.

Points de vigilance/ freins / difficultés / questionnements / commentaires :

- Nécessité légale de réaliser un programme par le maître d'ouvrage (Article L2421-3 du code de la commande publique) et obligation que le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage soit des entités différentes.
- Obligation de tenir compte des spécificités insulaires (espèces, saisonnalité de l'abattage, évolution des politiques agricoles locales et autres, etc.) grâce à la réalisation d'un document recensant les spécificités de l'abattage en Corse à communiquer aux différents intervenants.
- Nécessité d'anticiper les contraintes réglementaires (abattage, environnement, énergie, etc.)
- Adopter une démarche collaborative avec l'ensemble des acteurs (SMAC/directions/ salariés/ éleveurs/ DDTESPP).

Axe 6

ACTION 6.0 - MISE EN PLACE D'UNE GOUVERNANCE DYNAMIQUE DU SCHEMA D'ABATTAGE

Filière cible : Toutes filières

Echelle / volumes concernés :

Public cible : SMAC, ODARC, CdC, services de l'état, abattoirs, chambres d'agricultures, acteurs filières

Ensemble des filières d'élevage Corse

Contexte :

- Les filières animales sont sujettes à de nombreuses évolutions (réglementaires, dispositifs de soutien tels que la PAC, économique, etc.) qui impactent leurs besoins en abattage et les contraignent.
- La mise en œuvre du schéma d'abattage a eu des succès mais a également vu ses dépenses augmenter significativement et certaines réalisations ne pas satisfaire les besoins (ex. chaîne ovins de Cuttuli).
- La CdC contribue au fonctionnement des abattoirs à hauteur de 3,5 millions d'€ par an (2022, contribution au tarif unique et régies) alors que les éleveurs n'ont contribué « qu'à » hauteur de 1,5 millions € (chiffre d'affaires) par an.
- Les échanges avec les différents membres du comité de pilotage et les recommandations juridiques vont dans le sens d'un maintien du SMAC dans ses fonctions d'exploitation du service public avec une évolution de ses statuts.
- Il est nécessaire de mettre en place une instance de suivi et de pilotage du schéma d'abattage mis en œuvre par le SMAC.

Objectifs de l'axe-action :

- Mettre en place l'organisation (statuts, financements, etc.) optimale pour la mise en œuvre du schéma.
- Suivre la mise en œuvre du schéma d'abattage et son adaptation aux évolutions du contexte réglementaire et économique
- Informer pour impliquer l'ensemble des parties prenantes des filières d'élevage et rendre visible les coûts supportés par la CdC

Description de l'axe-action :

- Maintien du SMAC comme entité exécutant le schéma d'abattage, en faisant évoluer ses statuts pour lui permettre de gérer les investissements et les activités complémentaires définies par le schéma.
- Mise en place d'un comité de pilotage du schéma d'abattage se réunissant biannuellement (avant et après la saison et autant que de besoin) afin d'en faire le bilan et de redéfinir/hiérarchiser de nouveau les actions prioritaires du schéma :
 - Les membres du comité de pilotage sont : CDC, ODARC, chambre territoriale d'agriculture, DRAAF, DSPP
 - Le SMAC en tant qu'organe technique mettant en œuvre le schéma est invité au copil
 - Tout expert externe pertinent peut être invité
 - La présidence du copil est assurée par le président du conseil exécutif.
- Le comité de pilotage s'appuie sur :
 - Un rapport biannuel réalisé par le SMAC traitant dans le détail de chacune des actions du schéma d'abattage.
 - Un ordre du jour reprenant les enjeux du schéma et comprenant les points suivants : maintien/révision de la tarification unique ; modes de gestion des abattoirs ; professionnalisation des gestionnaires d'abattoirs ; statut juridique du SMAC.
 - Des données chiffrées de suivi des activités (statistiques de production, d'abattage, d'importation/exportation, SIG, comptabilité analytique) agrégées et analysées.
- Pour cela, un éclairage abattoirs sera intégré de manière permanente dans les Chiffres clés de l'agriculture Corse piloté par l'ODARC (déjà réalisé de manière conjointe par l'ODARC, la CA et la DRAAF). Ces données comprendront notamment les importations et exportations de bétails communiquées par la DSPP.
- Mise en place d'une réunion de concertation annuelle auprès des parties prenantes des filières d'élevage sur les réalisations et objectifs du schéma. Cette réunion sera organisée par l'ODARC avec SMAC en appui à l'issue du comité de pilotage hors saison pour faire le lien entre le copil et les filières.
- Mise en place d'une réunion annuelle de lancement de campagne auprès des filières d'élevage par le SMAC.

Faisabilité / complexité :



Maturité de l'action et des acteurs



Impact attendu



Résultats attendus :

- ✓ Une efficacité accrue de la mise œuvre du schéma d'abattage grâce à un meilleur pilotage
- ✓ Une implication de l'ensemble des acteurs des filières viande dans sa réalisation
- ✓ Une meilleure lisibilité de l'action publique

Partenaires pressentis :

Pilote : CdC

Partenaires : SMAC, ODARC, CdC, services de l'état, abattoirs, chambres d'agricultures, acteurs filières

Expertise à mobiliser : Selon les besoins

Articulation avec les autres politiques publiques :

Non identifié

Etapes clés – calendrier prévisionnel 2023-2025

Mise en place du comité de pilotage dès janvier 2024

Coût estimé de l'axe-action : Non significatif

Moyens humains : non

Financements possibles : non nécessaire

Ressources/existant/sources d'inspiration :

- Rapport public annuel de la Cour des Comptes

Points de vigilance/ freins / difficultés / questionnements /commentaires :

- Un cadre juridique contraint

Précisions juridiques (1/2) :

Adaptation des statuts du SMAC : Suivant ses statuts (article 2), le SMAC a aujourd'hui pour missions de :

- Développer, organiser et promouvoir l'abattage en Corse sans préjudice des actions qui peuvent être conduites par ses membres ;
- L'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements d'abattoirs, en lieu et place de ses membres

La création et la gestion d'outil d'abattage relève historiquement de l'échelon communal ou intercommunal. Néanmoins, d'un commun accord entre les membres du SMAC et les intercommunalités concernées, la mission du SMAC pourrait être étendue à la création de nouveaux outils d'abattage (pôle petits ruminants), notamment si la création de ces outils s'inscrit dans une logique plus large que la logique intercommunale et s'inscrit dans la politique mise en place à l'échelle de la Corse.

L'élargissement des compétences du SMAC pour y intégrer les missions découlant des différents axes du schéma (transport en vif et carcasses), nécessitera une révision des statuts du SMAC, dont la dernière version date de l'année 2013. Le SMAC étant un syndicat mixte ouvert, la révision des statuts du SMAC aura lieu suivant les dispositions statutaires (article 10 des statuts en vigueur du SMAC), soit par accord des 2/3^e des membres actuels du SMAC. Il est réputé donné à défaut de délibération dans le délai de trois mois à compter de la notification faite par le président du syndicat mixte du projet de modification à l'exécutif de chacun de ses membres. Ces modifications seront constatées par un arrêté du préfet de Corse. Il faut compter de l'ordre de 4 à 6 mois pour la mise en œuvre de cette orientation.

Clauses à prévoir dans les DSP : les contrats de DSP en cours (abattoir de Cuttuli, Bastelica et Cuzzà) arrivent à leur terme normal fin 2024/courant 2025.

Lors du renouvellement des DSP – si c'est ce mode de gestion qui sera retenu par l'autorité organisatrice du service, il y aura lieu d'insérer **lors de la passation des contrats de délégation de service public** des clauses contractuelles de plusieurs ordres :

- Clauses permettant la mutualisation de certaines charges (énergies, contrôle qualité, ...) ou activités (découpe, transformation, transports en vif ou transport de carcasses) ;
- Clauses de réexamen en fonction de l'évolution de la situation de l'abattage en Corse ;
- Clauses relatives à la tarification du service d'abattage en fonction des arbitrages retenus par les acteurs en charge du suivi du schéma.

Conformément aux règles du Code de la commande publique, ces clauses seront présentées puis discutées par avec les candidats lors de la mise en concurrence, et consolidées au moment de la signature des contrats.

Dévolution du service public d'abattage : aujourd'hui le service d'abattage est un service public à caractère industriel et commercial, ce qui signifie que les dépenses liées au service rendu aux usagers doivent être couvertes par les recettes, soit le tarif facturé aux usagers. Ces principes s'appliquent quel que soit le mode de gestion, régie ou gestion déléguée.

La réflexion sur le choix du mode de gestion aura lieu au moment du renouvellement des contrats de délégation de service public. Cette réflexion devra s'appuyer sur une comparaison objective des avantages et inconvénients (administratifs, organisationnels, sociaux, économiques, ...) de chacun des modes de gestion. En régie, comme en DSP, le service doit être principalement financé par le tarif facturé aux usagers.

Régie et DSP ne sont pas exclusifs l'un de l'autre si l'on considère qu'il y a 5 abattoirs à gérer. Il est à noter que quel que soit le mode de gestion, les principes mentionnés ci-dessous devront s'appliquer avec la même rigueur.

La globalisation de l'activité (totale ou partielle : une régie ou un contrat de délégation de service public) suppose dans le deuxième cas d'identifier un opérateur économique capable de conduire l'exploitation des 5 abattoirs de Corse. Cette orientation présente aussi l'inconvénient de confier à un seul opérateur économique la totalité de la gestion du service.

Une étude approfondie permettra d'identifier les avantages et inconvénients propres à chaque orientation et sera un outil d'aide à la décision pour la Collectivité de Corse.

Tarification unique du service : la tarification unique du service (cf. grille en annexe) résulte d'une volonté politique forte posée dans le précédent schéma régional d'assurer un service de qualité performant et uniforme pour tous les usagers de Corse.

Dans le cadre d'un service public à caractère industriel et commercial, la tarification unique pose question avec l'organisation actuelle qui, elle, est fonction de chaque abattoir : il y a une gestion en régie ou en DSP pour chacun des 5 abattoirs. Cette organisation suppose une approche par abattoir alors que la tarification unique s'impose uniformément aux 5 abattoirs, sans considération des caractéristiques propres à chaque abattoir (performances d'exploitation, contraintes propres à chaque abattoir...). La tarification unique s'harmonise davantage avec une gestion contractuelle ou opérationnelle unique.

La tarification unique qui en l'occurrence constitue une contrainte de service public devra donc être réinterrogée au regard de l'organisation souhaitée. La grille tarifaire unique – qui n'a pas été révisée **depuis 2019** devra être a minima actualisée pour intégrer l'évolution de l'augmentation générale des charges. Cette actualisation interviendra au plus tard fin 2024 / début 2025 dans le cadre du renouvellement de gestion des abattoirs en délégation de service public, et concomitamment pour ceux gérés en régie.

Précisions juridiques (2/2) :

Création d'un EPIC : Le SMAC est un établissement public local en charge de la gestion d'un service public à caractère industriel et commercial (SPIC). Le SMAC est en tant que tel un EPIC dont les missions concernent essentiellement la gestion des abattoirs existants. En revanche, il n'est pas aujourd'hui compétent pour mettre en œuvre de nouveaux outils. Les acteurs en charge de la mise en œuvre du schéma pourront souhaiter disposer d'un établissement public directement et exclusivement rattaché à la Collectivité de Corse. Dans ce cas de figure, il y aura lieu pour les membres du SMAC de décider de la dissolution de celui-ci, l'initiative devant être prise à la demande motivée de la majorité des personnes morales qui composent le SMAC.

En parallèle, la Collectivité de Corse pourra décider de la création d'un Etablissement public (régie personnalisée) qui portera les missions actuelles du SMAC ainsi que celles à intégrer. Dans ce cas de figure, le transfert des biens nécessaires au service aura lieu d'un commun accord entre les membres.



SYNDICAT MIXTE DE L'ABATTAGE EN CORSE

Tableaux récapitulatif des taxes, redevances, cotisations et pénalités hors taxes applicables au 1^{er} février 2019
(sous réserve de modification des taxes nationales)

	T.V.A.	UNITÉ DE FACTURATION	ESPECES								
			BOVINS		OVINS		CAPRINS		PORCINS		
			Veaux	Gros bovins	<12 kg	>12 kg	<12 kg	>12 kg	<25 kg	>25 kg	
Redevances d'usage	2,10%	€/TEC	<8 mois	≥ 8 mois							
Redevances sanitaires d'abattage	2,10%	€/tête	434,28	383,78	416,77	416,77	442,87	442,87	324,48	324,48	
Redevances sanitaires de découpage	2,10%	€/TEC	2	5	0,15	0,25	0,15	0,25	0,5	1	
Prestation Interbev	20,00%	€/tête	0,056	0,8							
Cotisations Interpro. Etendues Interbev (CIE) (abattage ATIM)	non assujettie	€/TEC	58	82	140	140	101	128			
Cotisation Interbev Elevage (CI)	non assujettie	€/TEC	1	1	2	2					
Cotisation Interbev Abattage (CI)	non assujettie	€/TEC					1	1			
Cotisations au Fond d'élevage (CI)	non assujettie	€/TEC					5				
Cotisation INAPORC	non assujettie	€/tête									0,16
Cotisation ATIM PORC	20,00%	€/tête									0,17
Contribution cantonale CVS PORC	non assujettie	€/tête									0,02
Prix total en € HT		€/kg	0,500 €	0,484 €	0,566 €	0,566 €	0,566 €	0,579 €	0,326 €	0,326 €	
Pénalités propres animal classé « D »	2,10%	€/tête hors assujettis	2,06 €	5,80 €	0,15 €	0,25 €	0,15 €	0,26 €	0,86 €	1,36 €	
		€/tête		100							

CIE = cotisation interprofessionnelle Elevage
CI = cotisation interprofessionnelle

Les éleveurs qui ne souhaitent pas supporter la Cotisation Interprofessionnelle Elevage (CI) et la Cotisation Fond d'élevage (CI) peuvent obtenir le remboursement auprès d'INTERBEV à l'adresse suivante : interbev@ccajc.corse.fr

L'exploitant de l'abattoir est le responsable de la carcasse jusqu'à règlement complet de la prestation

SYNDICAT MIXTE DE L'ABATTAGE EN CORSE
Résidence ROCADRETTA - BELLAI
CS 998 - 20184 L'ÎLE D'EU - CORSE
Tel : 04 95 32 76 32 - Fax : 04 95 32 76 33